



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

RAPPORT ANNUEL 2000-2001 **SADC**
ÉVOLUTION DANS UN MONDE EN MUTATION



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada Deposit
Insurance Corporation

Canada 

■ À propos de la SADC

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) fournit de l'assurance-dépôts aux personnes qui confient des dépôts assurables à ses membres : banques, sociétés de fiducie et sociétés de prêt. Depuis sa création, il y a trente-quatre ans, la SADC a protégé autant les intérêts des déposants que ceux de ses institutions membres. Elle est intervenue pour protéger plus de deux millions de déposants qui détenaient environ 26 milliards de dollars en dépôts auprès d'institutions membres faillies.

Le mandat et les pouvoirs de la SADC sont déterminés par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. La SADC doit poursuivre les objectifs énoncés ci-après à l'avantage des déposants chez ses institutions membres et de manière à minimiser ses propres risques de perte financière :

- fournir une assurance-dépôts contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;
- participer à l'instauration de pratiques commerciales et financières saines chez les institutions membres ;
- encourager la stabilité du système financier au Canada.

La SADC entreprend diverses activités pour remplir son mandat : elle évalue régulièrement le profil de risque de ses institutions membres ; elle travaille de concert avec les autorités de réglementation des institutions membres, surtout lorsque surviennent des difficultés ; elle rembourse les déposants assurés lorsqu'une institution membre fait faillite ; elle assure le suivi de ses réclamations et recouvrements jusqu'à la conclusion des dossiers de liquidation.

La SADC est une société d'État qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Finances, qui confère au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales une partie de ses responsabilités à l'égard de la SADC. Le conseil d'administration de la Société, composé de neuf membres, est responsable de la gérance globale et de l'orientation stratégique de la Société.

Seules les banques, les sociétés de fiducie et les sociétés de prêt constituées sous le régime d'une loi fédérale ou provinciale peuvent adhérer au régime de la SADC. Au 31 mars 2001, celle-ci comptait 101 institutions membres qui détenaient plus de 325 milliards de dollars en dépôts assurés. Les institutions membres sont tenues de se conformer aux dispositions de la police d'assurance-dépôts de la SADC, qui exige notamment de respecter les Normes des pratiques commerciales et financières saines de la SADC, de fournir régulièrement à la Société tous les renseignements prescrits et de faire l'objet d'inspections annuelles.

La SADC finance ses opérations au moyen des primes calculées en fonction des dépôts assurés que détiennent les institutions membres au 30 avril de chaque année.

La Loi sur la SADC fixe à 60 000 \$ la couverture de base visant les dépôts assurables qu'une personne détient auprès de chaque institution membre. De plus, une protection distincte maximale de 60 000 \$ s'applique à chacune des catégories de dépôts assurables : dépôts en copropriété, dépôts en fiducie, sommes placées dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite et montants placés dans les fonds enregistrés d'épargne-retraite.



Société d'assurance-dépôts
du Canada

Canada Deposit
Insurance Corporation

Ronald N. Robertson

Président du
conseil d'administration

Chairman of
the Board

Le 30 juin 2001

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances
140, rue O'Connor
L'Esplanade Laurier
21^e étage, tour est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre ainsi qu'au secrétaire d'État aux Institutions financières internationales le rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'exercice clos le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

50 rue O'Connor
17^e étage
C.P. 2340, Succ. D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

50 O'Connor Street
17th Floor
P.O. Box 2340, Stn. D
Ottawa, Ontario
K1P 5W5

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil	ii
Message du président et chef de la direction	iv
I. Activités et réalisations – 2000-2001	1
A. Fournir de l'assurance-dépôts	2
B. Promouvoir le respect des Normes des pratiques commerciales et financières saines	8
C. Encourager la stabilité du système financier	10
D. Fiche de rendement	12
II. Rendement et profil des institutions membres – 2000-2001	17
III. Régie de la Société	33
IV. Pour de plus amples renseignements sur la SADC	39
V. Résultats financiers	43

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL



« Évolution dans un monde en mutation » : voilà un thème approprié au rapport de cette année. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) est très consciente de la nécessité de relever les défis que lui réserve le nouveau millénaire. Qui d'entre nous aurait pu imaginer, il y a seulement dix ans, la métamorphose du paysage financier actuel ? Un marché en voie de mondialisation, des systèmes de paiements, de compensation et de règlement des plus évolués, et une gamme grandissante de produits financiers qui sont pris en charge par des instruments électroniques et des technologies nouvelles : ce n'est là qu'une énumération partielle des innovations qui se produisent sous nos yeux. Et aucun signe de ralentissement ne transparait à l'horizon.

Il faut aussi prévoir les changements qu'entraînera vraisemblablement l'entrée en vigueur de la nouvelle législation régissant le secteur des services financiers. En ayant par exemple accès à des sociétés de portefeuille, certaines de nos institutions membres pourront structurer leurs activités plus librement. L'assouplissement des règles d'entrée dans le secteur des services financiers devrait par ailleurs engendrer de nouvelles demandes d'adhésion à la SADC.

La grande force de la SADC vient de sa capacité d'intervention dans toutes les situations. Le Canada connaît certes, ces dernières années, une croissance économique vigoureuse, mais il ne faudrait pas croire que les cycles conjoncturels favorables sont infinis. Il est donc important, à mon avis, de nous demander si nous avons su profiter des récentes périodes fastes pour nous préparer à affronter les défis de demain.

Je crois que la SADC a démontré, par les travaux qu'elle a réalisés cette année, qu'elle est bel et bien préparée à faire face aux éventuels défis et à s'adapter aux changements du secteur financier. Nous avons renforcé nos bonnes relations avec nos institutions membres, en procédant notamment, de concert avec les intervenants du secteur, à la modernisation du *Code des pratiques commerciales et financières saines de la SADC* (les Normes). Ces efforts de collaboration et les consultations menées à cette fin ont certainement enrichi la mise à jour des Normes, dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'automne 2001. Tout en tenant compte de la transformation du milieu financier, les Normes mettent fortement l'accent sur le rôle fondamental d'une bonne régie d'entreprise et d'une gestion prudente des risques à l'intérieur de structures de contrôle efficaces. Notre expérience confirme que les institutions bien gérées sont mieux à même de traverser les périodes difficiles. Cette modernisation des normes répond aux préoccupations de nos institutions membres et allège le processus d'établissement des rapports exigés de ces dernières. De plus, la révision des Normes de la SADC cadre bien avec la surveillance axée sur les risques que le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et les organismes de réglementation provinciaux ont mis en place, ainsi qu'avec la nouvelle législation régissant le secteur des services financiers.

Au cours du dernier exercice, nous avons examiné diverses options de couverture des coûts de faillites éventuelles d'institutions membres. Entièrement libérée de sa dette et de son déficit depuis 1999, la Société jouit d'une situation financière plus solide. Il faut cependant se rappeler qu'au cours des dix dernières années nous avons dû emprunter plus de trois milliards de dollars pour faire face à nos engagements. En conséquence, nous examinons de près son mode de provisionnement et le bien-fondé d'une caisse d'assurance-dépôts, et il faudra prendre en considération de nombreux facteurs.

Dans le dessein de donner à la SADC tous les moyens de faire face aux nouveaux enjeux, le conseil d'administration a aussi entrepris, à l'été 2000, un deuxième examen de ses pratiques en matière de régie. Les recommandations formulées dans le rapport sur la régie visaient à « améliorer le fonctionnement d'un bon conseil ». Il est notamment ressorti de cet examen que le conseil poursuive sa participation

active à l'orientation stratégique à long terme de la Société – en plus de son apport à l'élaboration du Plan d'entreprise – en établissant un processus de planification stratégique et en consacrant une séance complète par an aux questions touchant ce domaine. Le rapport faisait également ressortir la nécessité pour le conseil de se tenir au fait de divers sujets d'intérêt, comme la composition du conseil et le profil des compétences requises par les administrateurs, de sorte que nous puissions communiquer rapidement au gouvernement l'information utile lorsqu'une vacance doit être comblée. Étant donné la complexité de certaines questions financières qui lui sont soumises, il est essentiel que le conseil maintienne son parfait dosage de savoir-faire et d'expérience.

La composition du conseil a subi de nombreux changements au cours de l'exercice écoulé et d'autres modifications sont susceptibles de se produire par suite de la réforme de la législation régissant les services financiers. Le conseil a fait ses adieux à deux de ses membres : Shawn Murphy et Gordon Thiessen. Nous adressons nos meilleurs vœux à M. Murphy, qui nous a quittés pour faire carrière en politique. Quant à M. Thiessen, il a pris sa retraite le 31 janvier 2001. En tant que gouverneur de la Banque du Canada, il a prêté un concours inestimable aux travaux du conseil pendant sept ans. Des changements sont aussi intervenus chez les membres du conseil substitués des administrateurs nommés d'office. Le 31 mars 2001, Serge Vachon a quitté la Banque du Canada et s'est retiré du conseil d'administration de la SADC après y avoir siégé plus de 30 ans à titre de substitut du gouverneur de la Banque du Canada. Sa compréhension éclairée du système financier canadien et du rôle de la Société a été appréciée au plus haut point pendant ces nombreuses années. Substitut du surintendant des institutions financières, Carol Shevlin a quitté le conseil l'an dernier et a été remplacée par John Doran. Enfin, nous souhaitons la bienvenue à Tracey Bakkeli, de Regina, et à David A. Dodge, le successeur de M. Thiessen.

Le conseil d'administration a adopté une résolution visant à exprimer sa reconnaissance envers le personnel de la Société pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours de l'exercice. La Société ne saurait s'acquitter aussi bien de son mandat sans le dévouement de ses employés et le leadership énergique de son président et chef de la direction, Jean Pierre Sabourin. Les membres du conseil se joignent à moi pour féliciter M. Sabourin dont le mandat de président et chef de la direction de la SADC a été renouvelé pour cinq ans à compter du 1^{er} juin 2001. M. Sabourin mérite une mention particulière pour le travail exceptionnel qu'il a accompli sur la scène internationale en tant que président du Groupe de travail sur l'assurance-dépôts, issu du Forum pour la stabilité financière.

Je suis sûr que la SADC, grâce à l'esprit d'engagement de son conseil et de son personnel, est prête à affronter tous les défis qui surviendront dans notre monde en mutation.



R. N. Robertson, c.r.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



L'année a été bonne pour les institutions membres et, en conséquence, pour la SADC. Aucune institution membre n'ayant fait faillite pour la quatrième année consécutive, l'exercice se solde par un bénéfice net, un bilan renforcé et un surplus de 455 millions de dollars. Le bénéfice net de 157 millions de dollars procède de la combinaison du revenu en primes de 140 millions de dollars et des intérêts et produits divers de 56 millions de dollars, défalcation faite des frais d'exploitation et des rajustements liés à la comptabilité des impôts sur les bénéfices.

Durant l'exercice, la SADC a poursuivi diverses activités, entre autres, la mise à jour du *Code des pratiques commerciales et financières saines de la SADC* (les Normes), dont le président du conseil a fait mention dans son message. La Société a également établi des pratiques en vue d'accroître l'efficacité des échanges d'informations avec le BSIF, qui est l'organisme de réglementation de la plupart des institutions membres de la Société. À cet égard, la création d'un service d'évaluation des risques remplit une double fonction : améliorer l'échange de renseignements avec le BSIF tout en présentant le profil de risque global des institutions membres sous un nouvel éclairage.

La nouvelle législation régissant le secteur des services financiers abaissera les normes minimales de fonds propres imposées aux nouvelles institutions de dépôt, assouplira le régime de propriété des banques et permettra à celles-ci de mener leurs activités par l'entremise de sociétés de portefeuille. Au cours de l'exercice, nous nous sommes préparés à relever les nouveaux enjeux qui résulteront de ces transformations.

La SADC a continué d'autre part à perfectionner ses systèmes et processus pour bien s'acquitter de son mandat. Dans l'optique des nouvelles Normes proposées, nous avons entrepris la mise en oeuvre de notre propre programme de gestion des risques nous permettant de reconnaître et de contrôler les risques auxquels la SADC est exposée. Cette démarche vise à intégrer dans un cadre officiel les mécanismes internes de la Société qui sont destinés à réduire ses risques et à renforcer ses structures de contrôle interne. Toujours en vue de mieux gérer et évaluer notre rendement d'ensemble, nous avons continué, pendant l'exercice, à améliorer la Fiche de rendement de la Société. Cette méthode en évolution est l'un des outils utilisés à l'interne pour évaluer les résultats obtenus par la Société par rapport à ses objectifs annuels. La Fiche de rendement établie pour l'exercice 2000-2001 est reproduite dans la section Activités et réalisations du présent rapport.

La SADC a lancé, durant l'exercice 2000-2001, un programme national d'information et de sensibilisation du public sur cinq ans. Au cours de l'année, elle a diffusé deux séries d'annonces télévisées à l'échelle du pays, a publié des messages sur des sites Web et a formé des partenariats d'information avec certaines institutions membres. Ce programme, qui se poursuivra en 2001-2002, vise à répondre au besoin de sensibiliser davantage le public à l'assurance-dépôts et particulièrement aux produits assurés ou non. Il ressort, entre autres, d'une étude commandée par la SADC que 40 pour 100 des Canadiens croient à tort que les fonds communs de placement vendus par les institutions membres de la Société sont assurés. En fournissant aux déposants des renseignements visant à les aider à être bien informés sur le régime d'assurance-dépôts, nous contribuons à la stabilité globale du système financier canadien. Cependant, la gamme sans cesse croissante des produits financiers offerts sur le marché fait de cet objectif un défi de taille.

La présence de la SADC sur la scène internationale a été très marquée au cours du dernier exercice. Le Groupe de travail sur l'assurance-dépôts, créé par le Forum pour la stabilité financière (FSF), a réalisé des progrès notables durant l'exercice 2000-2001. En qualité de président du Groupe de travail, j'ai eu l'occasion de profiter du grand talent des ressources de notre Société et des douze représentants d'autres

pays et d'organismes financiers internationaux (le Fonds monétaire international et la Banque mondiale). Tous ensemble, nous avons travaillé à l'établissement de lignes d'orientation en matière d'assurance-dépôts à l'intention des pays qui envisagent d'implanter un régime explicite à couverture limitée ou de réviser le programme en place. Le Groupe de travail soumettra son rapport final au FSF en septembre 2001.

En plus des activités menées avec le FSF, la SADC a accueilli encore cette année de nombreuses délégations étrangères, dont celles de l'Ukraine, de la Corée, du Zimbabwe et de Hongkong (Région administrative spéciale). Ces rencontres sont d'une grande utilité pour la SADC et les pays invités. Elles créent chez nos employés un désir de revoir constamment leurs propres accomplissements en regard d'expériences diverses et de perspectives nouvelles.

C'est un honneur pour moi d'être reconduit dans mon mandat de président et chef de la direction de la SADC pour une autre période de cinq ans. Je suis reconnaissant au président du conseil et aux administrateurs de leur appui. Il est également indéniable que la réputation bien établie de la SADC est tributaire du dévouement indéfectible de son personnel. Depuis mes débuts à la Société, je bénéficie du privilège d'être entouré d'une équipe de professionnels hautement qualifiés, remplis d'enthousiasme, de créativité et d'intégrité. Je les remercie tous et chacun et compte bien poursuivre avec eux les réalisations importantes effectuées jusqu'à maintenant et faire face aux défis qui nous attendent.



J.P. Sabourin



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS – 2000-2001

RAPPORT ANNUEL 2000-2001 ÉVOLUTION DANS UN MONDE EN MUTATION

I

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS – 2000-2001

Tout au long de l'exercice 2000-2001, la SADC a continué de se mettre au diapason de l'évolution de plus en plus complexe du secteur des services financiers, des nouvelles tendances opérées dans la réglementation de ses institutions membres et des mutations technologiques rapides. Elle a entrepris au cours de cette période un certain nombre d'activités tout en faisant progresser de façon notable les travaux en cours.

Les principales activités que la Société a menées durant l'exercice écoulé sont résumées ci-après et regroupées sous les éléments du mandat légal sur lequel elle articule ses travaux courants.

La Fiche de rendement de la SADC établie pour l'exercice clos le 31 mars 2001 est reproduite à la fin de la présente section du rapport. Tout en énumérant les objectifs d'exploitation que la Société s'est fixés et les activités que cette dernière a entreprises pour les atteindre, ce document interne dresse la liste détaillée des principaux projets exécutés au cours de l'exercice et évalue les résultats produits.

La SADC a pour mandat...

- de fournir de l'assurance-dépôts,
- de participer à l'instauration de pratiques commerciales et financières saines,
- d'encourager la stabilité du système financier,

...à l'avantage des déposants et de manière à minimiser ses risques de perte financière.

A. Fournir de l'assurance-dépôts

Bien qu'elle n'ait eu à s'occuper d'aucune faillite d'institution membre depuis quatre ans, la SADC consacre une grande partie de ses efforts à l'évaluation rigoureuse des risques de ses institutions membres et des risques auxquels elle s'expose à titre d'assureur. Elle travaille sans relâche au perfectionnement des méthodes et pratiques qui, au bout du compte, profiteront aux déposants et permettront de régler de manière efficace les cas de faillite.

Dans cette optique, la Société a procédé en 2000-2001 à la mise en place d'un cadre officiel d'évaluation des risques et à l'exploitation de nouvelles techniques d'appréciation et de

contrôle des risques des institutions membres. Elle a de plus lancé un important programme d'information et de sensibilisation du public pour s'assurer que les déposants soient informés des modalités d'assurance qui s'appliquent à leurs dépôts et les comprennent bien. Enfin, elle a continué à suivre de près les réclamations et les recouvrements liés aux dossiers de liquidation. Toutes ces activités lui ont permis de mieux servir les déposants comme les institutions membres, et ce de la manière la plus efficace possible.

Un nouveau cadre d'évaluation des risques

Les risques procèdent du changement et de l'incertitude. La turbulence des marchés internationaux, la fluctuation des taux d'intérêt, la réforme de la réglementation canadienne : ce ne sont là que quelques-uns des enjeux avec lesquels la SADC doit composer pour minimiser ses risques de perte financière.

Durant l'exercice 2000-2001, la SADC a poursuivi l'élaboration de son nouveau cadre d'évaluation des risques qui lui permettra de relever ces défis et d'autres enjeux propres à son secteur d'activité, et qui renforcera l'action qu'elle mène dans le domaine de l'évaluation des risques. Ce cadre vise aussi à s'adapter à l'évolution de la conjoncture, qui se traduit notamment par la complexité croissante du secteur financier et par le volume et la fréquence accrus de l'information concernant les institutions membres, et il repose sur des outils d'évaluation des risques toujours plus efficaces.

Au cours de la dernière année, la SADC a élargi son groupe d'évaluation des risques – formé entre autres de gestionnaires des risques et d'analystes – responsable de la collecte, de l'évaluation et de la mise à jour continue de l'information visant les institutions membres. Le nouveau système d'entreposage des données en cours d'élaboration – qui devrait être prêt

d'ici la fin de l'exercice 2001-2002 – sera d'une grande utilité au groupe, qui aura rapidement accès à tous les renseignements pertinents. Ces employés peuvent également accéder, à partir de leur poste de travail, à une mine d'informations transmises par Internet : serveurs de nouvelles, agences d'évaluation du crédit et de cotation des titres, rapports d'analystes de marché, études de conjoncture économique, états financiers annuels et trimestriels des institutions membres.

Afin que la SADC se tienne au fait des changements qui surviennent dans l'ensemble du secteur financier et des risques susceptibles de s'y présenter, un membre du groupe d'évaluation des risques s'occupe de surveiller et d'apprécier les nouveaux enjeux tant à l'échelle nationale qu'internationale. On mentionnera ici la concurrence de plus en plus vive qui caractérise le secteur dans lequel évoluent les institutions membres et qui provient des entreprises spécialisées et des institutions réglementées non bancaires comme les fonds du marché monétaire, les courtiers en valeurs indépendants et les sociétés d'assurance-vie, et de l'apparition de conglomerats financiers internationaux qui offrent une gamme complète de services aux consommateurs de plusieurs pays.

La SADC examine de près l'incidence sur ses institutions membres des mutations technologiques qui, comme celles qui s'opèrent dans le secteur du traitement et de la diffusion de l'information, viennent considérablement transformer le fonctionnement des institutions financières. Certaines institutions, par exemple, impartissent des activités à des fournisseurs spécialisés qui sont en mesure de réaliser des économies d'échelle. De plus, les nouveaux moyens de prestation de services bancaires, tels Internet, la téléphonie et les ordinateurs sans fil, soulèvent des questions au sujet de la sécurité, de la protection des consommateurs et des renseignements personnels, et des modalités de déclaration.

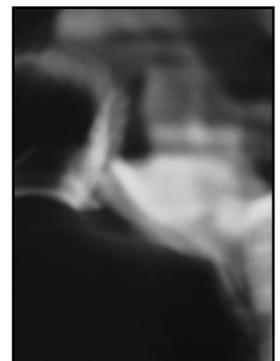
Pour bien remplir ses fonctions d'évaluation des risques, la SADC doit s'appuyer dans une large mesure sur les résultats des inspections que lui fournissent le BSIF et les examinateurs provinciaux. Elle tient avec les examinateurs des réunions régulières pour partager des informations et échanger des vues sur chaque institution membre de la SADC. Ce processus permet aux parties intéressées de mieux cerner le profil de risque des institutions.

Le processus d'évaluation des risques constitue également un important dispositif d'information de gestion pour la Société. Ainsi, la haute direction et le conseil d'administration recevront régulièrement de l'information sur les risques associés à chacune des institutions membres et à l'ensemble d'entre elles, et sur les réaménagements du paysage bancaire et de l'environnement économique.

Utilisation judicieuse de la technologie

La SADC reconnaît l'importance que revêt la technologie de l'information comme outil servant à simplifier et à améliorer ses méthodes de travail et à optimiser l'efficacité et la productivité. La Société a élaboré au cours de la dernière année un plan stratégique à long terme en matière de technologie de l'information en vue de créer un environnement informatique qui permettra à ses partenaires et à ses employés d'avoir facilement accès à l'information, quels que soient l'heure et l'endroit. En fait, la Société, tout en gérant avec prudence les nouvelles technologies et Internet, compte regrouper son fonds d'information documentaire dans une base de connaissances intégrée de façon à créer une seule voie d'accès à l'information.

Diverses mesures ont été mises en chantier durant l'exercice 2000-2001, à l'appui du plan stratégique à long terme de la Société. Par exemple, les services informatiques ont intégré au réseau de la Société un logiciel de pointe permettant d'accéder à Internet en toute sécurité. La SADC a terminé l'exécution de la première phase de son système de gestion



ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS – 2000-2001

Une stratégie bien ciblée en matière de TI

La technologie de l'information est l'outil par excellence qui permet aux organisations de simplifier et d'améliorer leurs méthodes de travail et d'optimiser la productivité, et la SADC ne fait pas exception. Au cours de l'exercice 2000-2001, elle a mis la dernière main à sa stratégie de gestion de la technologie de l'information pour les trois à cinq prochaines années. Cette stratégie, étroitement liée à la stratégie globale de la Société, met particulièrement l'accent sur les objectifs suivants :

- l'aménagement d'un système de données intégré qui contribue à la prise de décisions efficaces ;
- l'accès sécuritaire à l'information ;
- l'intégration d'Internet à l'infrastructure de communication.

électronique des documents au moyen duquel elle peut saisir l'information électronique au moment de sa création et y avoir facilement accès à partir de tous les postes de travail. Grâce à sa nouvelle infrastructure d'entreposage électronique massif, la SADC est maintenant en mesure de rassembler et de centraliser les données qu'elle recueille de diverses sources, donnant ainsi aux utilisateurs l'accès rapide à une gamme complète de renseignements financiers électroniques.

Au cours de l'exercice, la Société a ajouté différents outils analytiques évolués à son cadre élargi d'évaluation des risques. Elle a également développé un logiciel entièrement sécuritaire qui permet aux institutions membres de produire par Internet, en toute confidentialité, l'information devant servir au calcul des primes différentielles.

La SADC ne réalisera pleinement son objectif à long terme en matière de technologie de l'information qu'en assurant la mise à niveau constante de son infrastructure de réseau. Elle a d'ailleurs enregistré d'énormes progrès dans cette voie, en faisant bon emploi des technologies habilitantes pour optimiser le rendement et garantir la sécurité de l'information.

Information et sensibilisation du public

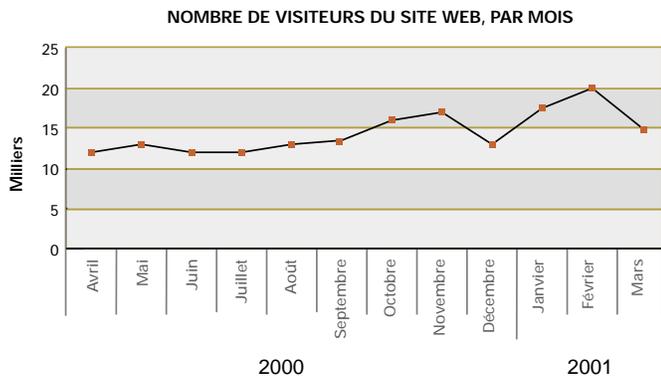
Sensibiliser davantage les consommateurs à l'assurance-dépôts de sorte qu'ils puissent prendre des décisions plus éclairées au moment d'acheter des produits financiers, voilà un défi de taille auquel la SADC doit répondre au sein du secteur financier actuel. L'un des outils dont la SADC se sert à cet égard, et qu'elle a mis en place il y a deux ans, est le Répertoire des dépôts assurables que chaque institution membre est tenue de mettre à la disposition de ses clients et de tenir à jour, en vertu du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*.

Il ressort toutefois d'une récente étude commandée par la SADC que la plupart des Canadiens ne connaissent pas bien l'assurance-dépôts et ne savent pas quels produits financiers sont assurés. Par ailleurs, un nombre croissant de Canadiens se tournent vers les services bancaires électroniques et téléphoniques, plus rapides et plus pratiques. Il n'est donc pas possible à ces déposants de repérer les produits d'information identifiant habituellement la SADC – tels les brochures et les signes d'adhésion affichés dans toutes les succursales des institutions membres.

C'est dans cet esprit que la SADC a lancé, en octobre 2000, un programme national d'information et de sensibilisation du public. Deux séries d'annonces télévisées, diffusées à l'échelle du pays, invitaient les Canadiens à se renseigner sur l'assurance-dépôts en se procurant l'information nécessaire auprès de leur institution, en appelant le service téléphonique sans frais de la SADC ou encore en visitant son site Web ou celui de son homologue québécois, la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Dans le cadre de cette campagne, la SADC a également affiché des messages sur certains sites Web, a formé des partenariats d'information avec des institutions membres clés, a mené des actions conjointes avec des associations de circonscription électorales et a entretenu en permanence des relations avec les médias.

Les résultats constatés au terme de la première année du programme sont encourageants. Le degré général de sensibilisation au rôle de la SADC atteint 54 pour 100, une hausse de 7 pour 100. Le degré général de sensibilisation à la limite de 60 000 \$ est passé de 23 à 27 pour 100.

Sous le thème « *Si vous ne le demandez pas, vous ne le saurez jamais !* », la campagne a incité un nombre appréciable de personnes à visiter le site Web de la SADC et à se renseigner



auprès du service d'information téléphonique sans frais. Ce dernier a répondu à 12 932 appels au cours de l'exercice. Le nombre des demandes de renseignements a augmenté de 27 pour 100 depuis le début de la campagne d'information, en octobre 2000.

Gestion du savoir

La capacité de gérer le savoir avec rapidité et efficacité est un atout de taille pour une organisation qui évolue dans le monde accéléré d'aujourd'hui où complexité et changement s'accroissent au quotidien. La gestion du savoir est une activité multidisciplinaire en matière d'utilisation et de gestion du savoir de l'organisation. Il est notamment important de reconnaître qu'un volume appréciable de connaissances utiles est tacite dans toute organisation – ce sont les connaissances difficiles à définir ou à mettre par écrit que possède chaque employé. Consciente de l'importance qu'il faut attacher à la gestion efficace de ce savoir, la SADC a entrepris de planifier l'implantation d'un système intégré de gestion des connaissances et d'élaborer un plan pour atteindre cet objectif. Dès le début, les efforts déployés ont consisté à mettre en lumière et à établir les rapports entre les systèmes et les processus de gestion du savoir en place à la Société, notamment dans les domaines

de la gestion électronique des documents, de la gestion intégrée de l'information et des dossiers, de la préparation à l'intervention et de la planification d'urgence. Il est indispensable que le plan de gestion du savoir privilégie le partage de l'information à l'échelle de l'organisation, au moyen, par exemple, de programmes de formation polyvalente, de méthodes de

travail axées sur la gestion et le partage des connaissances, et de communications encore plus efficaces entre les divers secteurs.

Optimisation des réclamations et des recouvrements

Lorsqu'une institution membre est en difficulté, la SADC examine les diverses solutions possibles avec l'organisme de réglementation principal de l'institution. Selon les circonstances, ces options peuvent aller de la vente partielle ou totale de l'institution à sa liquidation formelle et au remboursement des dépôts qu'elle détient. Conformément à son mandat, la SADC doit rechercher la solution la moins coûteuse et celle qui aura le moins d'impact sur la stabilité du système financier canadien dans son ensemble. Le plus souvent, s'il y a liquidation, la Société rembourse les déposants assurés, puis elle travaille avec les liquidateurs désignés par les tribunaux en vue d'optimiser les recouvrements



L'orientation stratégique des ressources humaines

Durant l'exercice 2000-2001, la SADC a mis la dernière main à sa stratégie et à son plan de gestion des ressources humaines. Ceux-ci définissent les besoins en effectifs, déterminent l'orientation fondamentale à suivre en matière de recrutement, de gestion des connaissances, de planification de la relève et d'avancement professionnel, et mettent en lumière les questions d'intérêt relatives au milieu de travail.

Essentiellement, la Société devra miser sur l'excellence de sa réputation et le caractère unique de ses activités pour attirer les candidats les plus compétents et fidéliser son personnel en lui garantissant le meilleur environnement de travail possible.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS – 2000-2001

Plans d'intéressement

Pour mieux pouvoir maximiser ses recouvrements, la SADC peut, entre autres, avoir recours à la mise en œuvre de plans d'intéressement. Elle négocie ces ententes avec les liquidateurs dans le but de réaliser les recouvrements nets les plus élevés possible. Au cours de l'exercice 2000-2001, de tels plans ont contribué à la clôture des sept dossiers de liquidation suivants :

- Crown Trust Company
- Greymac Mortgage Company
- Greymac Trust Company
- Principal Savings and Trust Company
- Seaway Mortgage Corporation
- Seaway Trust Company
- Société de fiducie Fidelity

nets découlant de la liquidation des éléments d'actif, et donc de réduire ses pertes. Dans le cadre de ce processus, la SADC veille à ce que les déposants canadiens touchent rapidement le remboursement intégral des dépôts assurés qu'ils avaient confiés à l'institution faillie.

Recouvrements des réclamations en 2000-2001

Le degré d'efficacité avec lequel la SADC gère les réclamations à recouvrer d'institutions faillies et les obligations qu'elle a contractées lors d'interventions antérieures a une portée considérable sur le coût de l'assurance-dépôts. Au cours de l'exercice 2000-2001, la SADC a recouvré 102 millions de dollars auprès d'institutions membres ayant fait faillite, ce qui porte à 1,076 milliard de dollars le montant total des recouvrements depuis cinq ans et ramène à 54 millions de dollars le solde des réclamations et des prêts à recouvrer, à la fin de l'exercice.

Pour maximiser les recouvrements, la SADC encourage les spécialistes procédant aux liquidations à faire preuve d'efficacité et d'efficacités dans tous les aspects de leur travail. Les liquidateurs et les conseillers juridiques sont tenus

d'appliquer des processus rigoureux de contrôle et de prise de décisions afin d'uniformiser et d'améliorer leur rendement. La SADC mesure leurs résultats en fonction de données de référence reconnues par le secteur.

La SADC s'efforce par ailleurs de réduire les retards coûteux dans le traitement des liquidations. Par exemple, en 2000-2001, des négociations entre la SADC et les liquidateurs de la Compagnie de fiducie Confédération et de la Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie ont permis de régler certains différends entre créanciers qui retardaient la liquidation de la Compagnie de fiducie Confédération. Il en a résulté des distributions aux créanciers, dont 53 millions de dollars à la SADC. En outre, la Société a contribué à l'établissement de diverses ententes avec les liquidateurs et d'autres intéressés, dans le but d'accélérer les distributions finales et la clôture des dossiers de liquidation. Ainsi, en mars 2001, le tribunal a approuvé une procédure permettant de clore le dossier de liquidation de la Norbanque, ce qui devrait accélérer la distribution finale aux créanciers et la décharge du liquidateur.

Tableau 1 : Réclamations, recouvrements et pertes de la SADC liés à l'actif d'institutions membres faillies

Actifs non liquides réalisés, en pourcentage du total des actifs non liquides (Stratégie d'intervention – Année de faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2001		Prévisions de pertes (gains) pour la SADC	
		(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage du total attendu	en pourcentage des réclamations et des prêts
Actifs entièrement liquidés entre le 1^{er} avril 2000 et le 31 mars 2001					
Crown Trust Co. (Représentation ² /Liquidation formelle – 1983)	930	935	100 %	(1 %)	2 %
Greymac Mortgage Corp./Greymac Trust Co. (Représentation ² /Liquidation formelle – 1983)	414	208	100 %	50 %	63 %
Seaway Trust Co./Mortgage Corp. (Représentation ² /Liquidation formelle – 1983)	420	366	100 %	13 %	47 %
Principal Savings and Trust Co. (Liquidation formelle – 1987)	116	154	100 %	(33 %)	13 %
Société de fiducie Fidelity (Représentation ² /Liquidation formelle – 1983)	792	438	100 %	45 %	51 %
Actifs liquidés à plus de 99 %					
Banque de Crédit et de Commerce – Canada (Liquidation formelle – 1991)	22	20	99 %	10 %	25 %
La Compagnie de fiducie Confédération (Liquidation formelle – 1994)	680	700	99 %	(3 %)	2 %
Norbanque (Liquidation formelle – 1985)	321	203	91 %	30 %	66 %
Saskatchewan Trust Co. (Liquidation formelle – 1991)	64	56	97 %	10 %	18 %
Cie d'épargne et d'hypothèques Settlers (Liquidation formelle – 1990)	84	66	99 %	21 %	26 %
Actifs liquidés à 95-99 %					
Income Trust Co. (Liquidation formelle – 1995)	193	174	98 %	8 %	15 %
Adelaide Capital Corp. ³ (CGT/TD) (Accord de gestion – 1992)	1 758	1 436	97 %	7 %	12 %
Shoppers Trust Co. (Liquidation formelle – 1992)	492	463	99 %	4 %	14 %
La Société de Prêts Standard/La Compagnie Trust Standard (Liquidation formelle – 1991)	1 321	1 112	98 %	14 %	25 %
Actifs liquidés à moins de 95 %					
Société de placements hypothécaires Security Home (Liquidation formelle – 1996)	42	35	83 %	1 %	17 %

Le tableau 1 présente les recouvrements à ce jour et les pertes prévues à l'égard des actifs liquidés durant l'exercice et de ceux encore sous administration. Les points suivants méritent d'être soulignés :

- Sept dossiers de liquidation concernant des faillites remontant aux années 80 ont été réglés au cours de l'exercice 2000-2001 à la suite du règlement de litiges complexes et de l'élimination d'autres obstacles d'ordre juridique ;
- Plus de 95 pour 100 des actifs non liquides ont été réalisés dans dix des onze dossiers de liquidation administrés par la SADC ;
- Environ 65 pour 100 des actifs non liquides encore non réalisés sont détenus par Adelaide Capital Corporation, une société qui a été créée dans le but de gérer et de liquider les avoirs de la Compagnie Trust Central Guaranty que la Banque Toronto-Dominion n'avait pas achetés en 1992.

¹ Toutes les rentrées de fonds sont actualisées à la date de réception, selon le coût moyen pondéré des fonds de la SADC.

² Avant leur liquidation, les actifs faisaient l'objet d'une entente de représentation. Le montant des dépôts (à la date de la faillite) englobe les dépôts assurés et les prêts à rembourser à la SADC.

³ Dans le cas d'Adelaide Capital Corporation (ACC), le montant du recouvrement ne comprend pas les 500 millions de dollars provenant de l'émission d'actions privilégiées de redressement. Les pertes prévues sont exprimées en pourcentage des prêts que la SADC a octroyés à ACC.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS – 2000-2001

Poursuites

La SADC a pour pratique d'enquêter sur les causes de toute faillite d'une institution membre et d'intenter des poursuites contre les administrateurs, dirigeants et autres tiers impliqués lorsqu'elle a subi un préjudice et qu'il existe des preuves de négligence ou de fautes volontaires.

Durant 2000-2001, par l'entremise des liquidateurs, la SADC a mené diverses poursuites judiciaires à l'endroit de la Banque de Crédit et de Commerce – Canada, de la Norbanque, de la Saskatchewan Trust Company et de La Compagnie Trust Standard.



Recouvrements futurs

La SADC prévoit recouvrer quelque 100 millions de dollars sur les actifs résiduels de 170 millions de dollars en cours de réalisation, tandis que le reste ira à d'autres créanciers ou couvrira les coûts de liquidation. Le gros de ces recouvrements aura lieu au cours des deux prochaines années.

Ces recouvrements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont la stratégie de gestion et de réalisation des actifs employée par les liquidateurs, la qualité des actifs non liquides à réaliser ainsi que la conjoncture du marché en général. Bien que la croissance ininterrompue de l'économie canadienne ait aidé les stratégies de réalisation mises en œuvre par les liquidateurs, les prêteurs aux entreprises continuent d'imposer des ratios financiers et des conditions de financement très stricts aux acheteurs éventuels de biens immobiliers ayant appartenu aux institutions faillies. De plus, la valeur des biens immobiliers sur les marchés de second ordre, où se retrouvent la plupart des biens immobiliers encore non liquidés, ne s'est pas appréciée autant que dans le marché en général.

Éléments d'actif faisant l'objet d'une entente de garantie de découvert

Au cours de l'exercice 2000-2001, la SADC a versé 10 millions de dollars à la Banque Toronto-Dominion (TD) en remboursement de pertes de revenu et de capital attribuables à des éléments d'actif couverts par une entente de garantie de découvert (EGD). Depuis 1992, la Société a versé 152 millions de dollars à la TD en vertu de telles ententes.

Durant l'exercice, la Société a continué de suivre de près ces ententes conclues en 1992 lorsque la TD s'est portée acquéreur d'un portefeuille évalué à quelque 9,8 milliards de dollars de la Compagnie Trust Central Guaranty. Au départ, les prêts couverts s'élevaient à 7,1 milliards de dollars (prêts commerciaux : 2 milliards, prêts

hypothécaires résidentiels : 4,26 milliards et prêts personnels : 0,84 milliard). Ce montant a diminué de 6,77 milliards depuis, étant donné que le remboursement normal des prêts s'est poursuivi, que la TD a renouvelé d'autres prêts à ses propres risques, que d'autres institutions financières ont acquis certains prêts et que la TD a liquidé certains biens sous-jacents.

Le solde actuel de 332 millions de dollars correspond à des prêts commerciaux de 135 millions, à des prêts hypothécaires résidentiels de 181 millions et à des prêts personnels de 16 millions de dollars. Ces prêts demeurent couverts par les EGD puisqu'ils ne satisfont pas aux critères habituels de sélection des risques de la TD.

B. Promouvoir le respect des Normes des pratiques commerciales et financières saines

Aux termes de son mandat légal, la SADC est tenue d'établir des normes qui favorisent l'instauration de pratiques commerciales et financières saines au sein de ses institutions membres. À cet égard, elle a promulgué en 1993 le *Code des pratiques commerciales et financières saines* (les Normes) que les institutions membres doivent appliquer à la gestion de leurs activités et de leurs risques. Les Normes contribuent de façon importante à la gestion des risques auxquels la SADC fait face en tant qu'assureur-dépôts.

Moderniser les Normes

Bon nombre d'organismes canadiens et internationaux de premier plan, dont des sociétés d'assurance-vie canadiennes et le Fonds monétaire international, se sont largement inspirés des Normes de la SADC. Ces dernières années, toutefois, les institutions de dépôt ont modifié radicalement la nature de leurs activités et

de leurs risques après s'être engagées dans de nouveaux secteurs d'activité tout en élargissant la gamme de leurs produits et services. À la lumière de cette conjoncture nouvelle et dans le dessein d'alléger le fardeau de la réglementation, le gouvernement du Canada a recommandé dans son document d'orientation publié en 1999, *La réforme du secteur des services financiers canadien : un cadre pour l'avenir*, de moderniser les Normes de la SADC.

Au cours des deux dernières années, la SADC s'est consacrée à la réalisation d'une double tâche d'envergure : moderniser les Normes tout en simplifiant le processus connexe de production de rapports. La mise à jour des Normes devait répondre à trois objectifs principaux :

- aligner les Normes sur les pratiques de gestion en vigueur au sein des institutions bien gérées ;
- reconnaître que les structures organisationnelles et les processus de gestion varient selon différents facteurs tels la taille des

institutions membres, leur diversité géographique et leurs activités commerciales ;

- assurer la cohérence et la compatibilité entre les Normes et les prescriptions des lois et règlements provinciaux et fédéraux.

Dans le cadre de l'élaboration des nouvelles Normes, la SADC a mené une vaste série de consultations auprès des institutions membres, de leurs associations professionnelles, des autorités de surveillance et d'autres intervenants afin d'examiner les principaux enjeux et de définir les pratiques exemplaires tant au pays qu'à l'échelle internationale. La SADC a diffusé un premier document de consultation en janvier 2000, dans lequel elle proposait un cadre d'actualisation des Normes et un nouveau programme de déclaration. À l'été 2000, la SADC a publié un deuxième document de consultation qui comportait un projet d'énoncé des normes proposées, suivi, au printemps 2001, d'un troisième document de consultation qui traite en priorité des exigences simplifiées en matière de déclaration.

Aperçu de la refonte des Normes et des procédures administratives connexes

Les Normes proposées par la SADC sont axées sur une approche globale en matière de régie et de gestion. Elles mettent en lumière la responsabilité qui est faite aux cadres dirigeants de l'institution, au jour le jour, et au conseil d'administration de celle-ci, en dernier ressort, de mettre en place des processus, politiques, procédures, mesures de contrôle et mécanismes d'information de gestion efficaces. Les Normes actualisées portent entre autres sur la régie d'entreprise, la gestion stratégique, la gestion des risques, du capital, des liquidités et du financement, et les structures de contrôle.

Les normes de **régie d'entreprise** énoncent les responsabilités dont le conseil d'administration doit se charger pour diriger et surveiller les activités d'une institution membre. Le soin, la diligence, la compétence et la prudence dont font preuve les administrateurs de l'institution ont une incidence déterminante sur la viabilité, la solidité et la fiabilité de l'institution, ainsi que sur sa capacité d'exécuter sa stratégie d'entreprise, d'atteindre ses objectifs commerciaux et de susciter la confiance des déposants, des investisseurs, des autorités de contrôle, des agences d'évaluation du crédit et des autres parties intéressées.

La bonne régie est non seulement essentielle à l'exploitation efficace d'une entreprise, c'est une saine pratique de gestion des affaires. Les études démontrent que les institutions financières assujetties à une bonne régie fonctionnent de manière plus efficace et s'adaptent plus rapidement à l'évolution du marché. De même, les divers intervenants reconnaissent de plus en plus l'interdépendance de la régie et du rendement, et les investisseurs sont prêts à verser une prime de bonne régie.

Les autres normes portent sur la **responsabilité qui incombe aux cadres dirigeants** de s'assurer que l'institution met en place les processus, politiques, procédures et mesures de contrôle nécessaires à la gestion prudente des activités et des risques, et que le conseil d'administration se voit remettre en temps utile l'information pertinente, exacte et complète qui lui permet de déterminer si la haute direction s'acquitte effectivement des responsabilités qui lui sont confiées.

La **procédure de déclaration** simplifiée aidera la SADC à s'assurer de la bonne gestion de ses institutions membres. Cette assurance proviendra des attestations annuelles de conformité aux Normes que le conseil d'administration et la haute direction devront tous deux produire. De plus, l'institution membre devra soumettre à la SADC un rapport relatif aux normes aux intervalles établis selon la catégorie dans laquelle l'institution se classera aux termes du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. Les nouvelles formalités devraient alléger le fardeau que le programme actuel d'application des Normes impose aux institutions membres.

ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS – 2000-2001

La SADC prévoit que les Normes actualisées entreront en vigueur à l'automne 2001 et que les institutions membres devront produire leur première déclaration durant l'année d'application des normes commençant le 15 juillet 2002. Entre-temps, la SADC a entrepris d'évaluer son propre rendement par rapport aux Normes qui s'appliquent à elle.

C. Encourager la stabilité du système financier

La SADC s'engage dans une série d'activités destinées à encourager la stabilité de ses institutions membres comme celle de l'ensemble du système financier canadien. Elle joue également un rôle actif sur le plan international grâce aux informations, connaissances et expériences qu'elle partage avec d'autres pays de toutes les régions du globe. En sa qualité d'intervenant au sein du système de réglementation global du Canada, la Société s'acquitte d'une part de responsabilité dans l'évaluation des tendances économiques qui se profilent au pays et dans le monde entier, de même que dans les réformes stratégique et législative. En outre, elle veille en permanence à être bien préparée pour gérer et régler les faillites éventuelles d'institutions membres, en examinant et en renouvelant constamment ses méthodes de travail à la lumière des réalités et technologies nouvelles.

Planification d'urgence

Il est important que la SADC dispose de plans d'urgence qui lui permettent de composer avec les changements d'importance qui se produisent sur la scène économique mondiale, dans le secteur canadien des services financiers et au sein de ses propres activités. C'est dans cette optique que la SADC a pris toute une gamme de mesures pendant l'exercice 2000-2001.

Coopération

L'assurance-dépôts fait partie intégrante du filet de sauvetage qui garantit aux Canadiens

un niveau élevé de stabilité financière. Entre autres défis importants à relever, la SADC doit gérer les relations qu'elle entretient avec ses partenaires et les principales parties intéressées, et établir des méthodes de travail efficaces étant donné les responsabilités diverses de chacun. Au cours de l'exercice 2000-2001, la SADC a travaillé en étroite collaboration avec le BSIF et ses homologues provinciaux, le ministère des Finances, la Banque du Canada et d'autres organismes, à la délimitation des sphères de responsabilité et à la promotion d'une coopération et d'un partage de l'information.

Le Comité de surveillance des institutions financières (CSIF) et le Comité consultatif supérieur sont au nombre des principaux vecteurs de cette collaboration. Le président du conseil d'administration de la SADC est membre d'office du CSIF et membre du Comité consultatif supérieur. Ces deux comités réunissent également le surintendant des institutions financières (président du CSIF), le sous-ministre des Finances (président du Comité consultatif supérieur) et le gouverneur de la Banque du Canada.

Constitué en 1987 aux termes de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, le CSIF a pour mandat de faciliter les consultations et les échanges d'informations entre les membres du comité sur toute question ayant trait à la surveillance des institutions financières. Quant au Comité consultatif supérieur, il fournit un lieu de rencontre pour l'étude des politiques relatives au cadre législatif et réglementaire du secteur des services financiers canadiens.

Accroissement des ressources internes

Durant l'exercice, la SADC a renforcé de façon appréciable ses capacités en matière de recherche et d'analyse de politiques ainsi que sa fonction d'évaluation des risques. Elle s'est ainsi donné de meilleurs moyens de gérer proactivement, de surveiller et d'évaluer le spectre entier des risques – de la solidité de chaque institution



membre jusqu'à la stabilité du secteur financier canadien.

Recherches et études

La Société effectue diverses analyses en vue de maintenir et de renforcer sa capacité de rembourser les déposants assurés au moment de la faillite d'une institution membre. Au cours de l'exercice 2000-2001, elle s'est penchée sur les nouveaux enjeux que présentent le commerce électronique, les services bancaires par Internet et les nouveaux produits financiers avant d'amorcer l'évaluation de leur incidence sur la procédure de remboursement. La SADC a également entrepris d'établir des points de repère entre les diverses méthodes de remboursement des dépôts utilisées dans les autres pays. Elle a commencé à repenser son propre système de remboursement, et a aidé d'autres assureurs-dépôts à évaluer leur capacité de faire face à des cas de faillite et de gérer des interventions.

Renforcement de l'organisation virtuelle

Pour demeurer prête à gérer l'actif et le passif d'une institution membre qui ferait faillite, la SADC met beaucoup l'accent sur les services de son « organisation virtuelle » – un réseau de professionnels de divers domaines, dont la gestion de l'actif et le droit. Au cours de l'exercice, la SADC a continué à faire appel à ces spécialistes pour obtenir des conseils en matière de remboursement de dépôts assurés, procéder aux recouvrements, administrer l'actif en liquidation, et à l'égard d'autres services de consultation pour l'ensemble de l'organisation.

Méthodes internes formelles et bien documentées

La SADC continue de développer sa capacité interne de sorte à pouvoir adopter des solutions avancées plus efficaces et efficaces en cas de faillite d'institutions. Cette optique est particulièrement importante pour la Société, étant donné la très grande difficulté à prédire exactement le moment d'une faillite et l'inévitable roulement des effectifs de la SADC et de son réseau de spécialistes dans le domaine. Plusieurs activités de renforcement étaient donc en cours

durant l'exercice 2000-2001, entre autres, la définition de pratiques exemplaires et de lignes d'orientation concernant les principaux domaines d'intervention une fois la faillite déclarée, ainsi que le traitement des nouveaux produits financiers.

Entraide et échanges à l'échelle internationale

La SADC joue un rôle actif au sein de divers groupes et délégations internationaux et collabore avec des pays de toutes les régions du monde. Grâce à ces activités bilatérales et multilatérales, elle contribue à renforcer les systèmes d'assurance-dépôts dans le monde et s'assure de demeurer informée sur les préoccupations centrales et les nouveaux enjeux du secteur.

Partage du savoir avec le monde entier

La SADC se taille une sérieuse réputation de spécialiste international de l'assurance-dépôts si l'on en juge d'après le nombre croissant des demandes de consultation et d'assistance qu'elle reçoit de différents pays. Durant l'exercice 2000-2001, la Société a continué à mettre ses compétences à profit en accueillant des délégations de la Jamaïque, de l'Ukraine, du Venezuela, de la Corée et du Mexique, et aussi en donnant des séances de formation et de partage du savoir, ainsi que des séminaires sur les questions centrales de l'assurance-dépôts. Elle a même été appelée à se déplacer pour répondre aux besoins particuliers de certains pays qui devaient nécessairement être considérés sur place. L'an dernier, par exemple, des représentants de la Société se sont rendus à Manille pour fournir des conseils en évaluation des risques à la Philippine Deposit Insurance Corporation et à la Hong Kong Monetary Authority. En octobre 2000, le président et chef de la direction de la SADC, M. Jean Pierre Sabourin, a participé à une vidéoconférence de la Banque mondiale sur l'assurance-dépôts qui a été diffusée dans plusieurs pays de l'Est et d'Asie. Au fil des années, le partage de connaissances et d'expériences en assurance-dépôts profite à la SADC et enrichit le savoir de son personnel.

Groupe de travail international sur l'assurance-dépôts

Créé en 1999 par les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Sept, le Forum pour la stabilité financière (FSF) a notamment pour mandat d'encourager les échanges d'information et de coordonner les activités entre les groupes nationaux et internationaux s'intéressant à la stabilité financière. M. Jean Pierre Sabourin assure la présidence du Groupe de travail sur l'assurance-dépôts du FSF, qui regroupe des praticiens spécialisés de douze pays ainsi que des représentants du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Le FSF s'est concentré sur plusieurs points, notamment sur des questions liées aux institutions à fort levier financier, aux places financières extraterritoriales et à l'assurance-dépôts.

Comme le requiert son mandat, le Groupe de travail se concentre sur l'élaboration d'une série de lignes d'orientation flexibles en matière d'assurance-dépôts, qui puissent s'adapter facilement à la conjoncture de chaque pays plutôt que d'imposer une solution unique. Le Groupe de travail a rédigé des documents de consultation sur chacun des seize sujets principaux cernés, dont le financement du régime d'assurance-dépôts, l'adhésion au régime, la protection offerte et l'aléa moral. Le rapport final, qui sera présenté au Forum pour la stabilité financière à l'automne 2001, comportera un examen approfondi des sujets principaux et décrira les avantages des divers mécanismes d'assurance-dépôts et les compromis devant accompagner chacun d'entre eux. La SADC a joué un rôle capital dans les recherches qu'a nécessitées l'élaboration des documents de consultation du Groupe de travail.

Le partage de l'information est un volet essentiel du processus de consultation du Groupe de travail. Depuis sa création, celui-ci a mené

des consultations auprès des représentants de 111 pays. Des employés de la SADC ont organisé treize conférences et séances d'information internationales, où ils ont même fait des exposés et auxquelles ont participé plus de 425 décideurs, autorités de surveillance, administrateurs de régimes d'assurance-dépôts et autres intéressés du monde entier. Dans le cadre du processus de consultation du Groupe de travail, la SADC exploite un site Web pour renforcer les liaisons avec la communauté internationale. À la fin de mars 2001, plus de 40 000 internautes avaient visité le site, notamment pour télécharger des documents de travail et visionner des bandes vidéo des conférences.

D. Fiche de rendement

La SADC évalue sans cesse sa propre exploitation dans le but d'atteindre avec efficacité et efficience les objectifs énoncés dans sa loi constitutive, et nombre de ses activités viennent appuyer la réalisation de ces obligations. Pour une deuxième année, la SADC a appliqué au cours du dernier exercice son nouveau cadre de planification et de responsabilisation, qui vise à incorporer la reconnaissance et l'évaluation des risques aux rapports de rendement. La Fiche de rendement de la SADC permet à la Société de suivre ses réalisations de l'année, de les évaluer et d'en faire rapport au moyen de mesures et de cibles de rendement clés. La Fiche de rendement et le processus global de gestion stratégique de la Société continuent d'évoluer.

Rendement par objectif

La SADC a défini quatre objectifs généraux qui ont orienté ses efforts au cours de l'exercice 2000-2001. Ces quatre objectifs jouent un rôle essentiel car ils permettent d'apparier d'une part les grandes obligations légales de la Société et, d'autre part, la multitude d'initiatives et d'activités de base qui l'occupent tout au long de l'année.



Assurer la stabilité financière et l'exploitation efficiente de la SADC

– Une bonne partie des efforts de la Société à l'égard de cet objectif ont porté sur l'amélioration et la gestion de sa base de connaissances, sur le maintien des processus et mécanismes établis de planification d'entreprise et de mesure des résultats, ainsi que sur la tenue à jour du processus de remboursement des dépôts et des stratégies de liquidation.

L'examen du mode de provisionnement de la Société et de la possibilité d'établir une caisse d'assurance-dépôts relevait également de cet objectif. Enfin, la Société a poursuivi ses activités sur la scène internationale et continué de revoir ses pratiques exemplaires et d'apporter des changements à ses systèmes informatiques.

Gérer proactivement les risques liés à l'assurance-dépôts

– La Société a poursuivi cet objectif en se tenant au fait des tendances et conjonctures économiques au pays et à l'étranger et en surveillant activement le rendement de ses institutions membres. Elle a ajouté des ressources considérables à sa fonction d'évaluation des risques au cours de l'exercice. De plus, la Société a étudié et adapté certains nouveaux outils et processus, et raffiné ses plans d'urgence en cas de faillite d'une institution membre.

Évaluer et améliorer sans cesse les relations avec les parties intéressées

– L'évaluation et la gestion de ses relations avec les institutions membres, le public et les organismes de réglementation constituent une préoccupation constante pour la SADC. Les données et les connaissances issues de diverses initiatives menées par des parties intéressées sont venues enrichir le système de gestion du savoir de la SADC, pour que tous les secteurs opérationnels de la Société puissent en profiter. Le programme de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts au Canada appuyait lui aussi cet objectif.

Maintenir un effectif et des connaissances solides

– Ces deux types de ressources sont essentielles aux activités de la SADC, qui est fière de la qualité de ses effectifs. Aussi, déploie-t-elle des efforts considérables pour que son personnel reçoive la formation dont il a besoin pour répondre aux exigences du travail et pour que le savoir soit bien exploité et circule librement entre tous les secteurs de l'organisation. Pendant l'exercice 2000-2001, la SADC a élaboré une stratégie et un plan en matière de ressources humaines. Elle a également fini de former son personnel à de nouveaux logiciels de bureautique, étape essentielle à l'implantation de nouvelles technologies de l'information. Dans le même ordre d'idées, la SADC a mis au point un plan stratégique en matière de technologie de l'information, pour veiller à ce que ses ressources technologiques suivent l'évolution du secteur et répondent aux impératifs stratégiques. La Société a par ailleurs poursuivi l'examen et la mise à jour des descriptions de tâches et elle a effectué un sondage sur la satisfaction des employés vers la fin de l'année.

Suivi des progrès – la Fiche de rendement

La Fiche de rendement reproduite dans les pages qui suivent présente les points saillants des résultats obtenus au cours de l'année par rapport aux objectifs de la Société. Elle témoigne de l'atteinte des objectifs de la SADC en 2000-2001, à de rares exceptions près. Les projets dont l'avancement n'est pas jugé entièrement satisfaisant ont été inscrits dans le Plan d'entreprise de la SADC, à titre de priorités pour l'an prochain, et ne portent pas à conséquence.

Objectifs de la Société :

Des activités liées au mandat

Durant l'exercice 2000-2001, la Société a poursuivi les quatre objectifs suivants :

- assurer la stabilité financière et l'exploitation efficiente de la SADC ;
- gérer proactivement les risques liés à l'assurance-dépôts ;
- évaluer et améliorer sans cesse les relations avec les parties intéressées ;
- maintenir un effectif et des connaissances solides.

■ ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS – 2000-2001

Fiche de rendement – Exercice terminé le 31 mars 2001

Objectif :

Assurer la stabilité financière et l'exploitation efficace de la SADC

Note globale : ▲

Principales stratégies :

- Mesurer et gérer efficacement le rendement à tous les paliers. ▲
- Établir des repères pour se comparer à d'autres assureurs-dépôts (pratiques exemplaires). ▼
- Gérer les connaissances : maintien des pratiques exemplaires, étude des nouveaux enjeux, élaboration et mise à jour de politiques et de procédures. ▲
- Assurer l'efficacité du processus de planification d'entreprise. ▲
- Tenir à jour un mécanisme de remboursement des dépôts efficace. ▲
- Appliquer des stratégies de liquidation efficaces et adéquates. ▲
- Poursuivre les activités internationales et les échanges de renseignements avec d'autres organismes et d'autres pays. ▲
- S'assurer une fonction de trésorerie efficace, évaluer continuellement les niveaux de prime et le surplus, ainsi que la méthode de provisionnement. ▲
- Utiliser judicieusement la technologie, conformément au plan stratégique en matière de technologie de l'information. ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
<i>Rendement par rapport au budget</i>	<i>Coûts réels et prévus dans les limites du budget</i>	<i>Les frais d'exploitation ont dépassé le budget de 544 000 dollars, ou 2,7 pour 100. ▼</i>
<i>Importance du surplus / des provisions</i>	<i>Situation excédentaire et réserves entièrement provisionnées</i>	<i>La provision actuelle pour pertes liées à l'assurance-dépôts s'élève à 400 millions de dollars et la Société enregistre un surplus. À la fin de l'exercice, le surplus réel (455 millions) dépassait de 129 millions le surplus prévu (326 millions). ▲</i>

- ▲ Respect de la date prévue et du budget
- ▼ Retard ou budget dépassé
- Interruption, retard considérable ou dépassement très important du budget
- ∅ Annulation

Nota : Les principales données financières sont présentées en italique et en bleu.

Objectif :

Gérer proactivement les risques liés à l'assurance-dépôts

Note globale : ▲

Principales stratégies :

- Procéder proactivement à l'évaluation des risques, à la surveillance, au recensement des problèmes, à des interventions efficaces et au remboursement des dépôts. ▲
- Tenir à jour des outils efficaces de gestion des risques (mise à niveau du modèle d'évaluation). ▼
- Gérer proactivement les litiges. ▲
- Mettre en place des mécanismes de vérification et de gestion de la conformité. ▲
- Gérer un mécanisme de rédaction, de révision et de mise à jour des règlements administratifs. ▲
- Gérer les connaissances : maintien des pratiques exemplaires, étude des nouveaux enjeux, élaboration et mise à jour de politiques et procédures. ▲
- Mettre à jour les Normes et les procédures de conformité et de production de rapports. ▲
- Cerner les problèmes et dresser un plan d'urgence en cas de faillite d'une institution, quels que soient son type ou sa taille. ▲
- Préparer des documents de travail sur des questions d'orientation. ▲
- Optimiser les réclamations et les recouvrements nets. ▲

Objectif :

Gérer proactivement les risques liés à l'assurance-dépôts (suite)

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
Capacité à réagir rapidement en cas de faillite	La Société doit être entièrement préparée à réagir en cas de faillite (accès à des ressources humaines et techniques et à du financement par ex.).	La restructuration des méthodes de remboursement est en cours. On a recensé des ressources pouvant être utiles en cas de faillites et des fonds sont disponibles. La planification d'urgence se poursuit. ▲
<i>Montant réel des recouvrements (VAN) par rapport aux prévisions</i>	<i>Prévisions VAN pour la période de référence quinquennale – aucun écart inexplicé</i>	<i>Les recouvrements ont dépassé les prévisions par un facteur de 20,1 millions de dollars pendant l'exercice terminé le 31 mars 2001. ▲</i>
Reconnaissance des nouveaux enjeux touchant la SADC et le secteur des services financiers, sensibilisation et évaluation	Être au fait de tout nouvel enjeu touchant la SADC et le secteur des services financiers	Un analyste en la matière a été engagé et le travail d'intégration complète des nouveaux enjeux à la gestion des risques devrait être terminé en 2001-2002. ▲
Capacité et aptitude à évaluer les risques.	Renforcer la fonction d'évaluation des risques.	La fonction élargie d'évaluation des risques est en place et son renforcement se poursuit. ▲

- ▲ Respect de la date prévue et du budget
- ▼ Retard ou budget dépassé
- Interruption, retard considérable ou dépassement très important du budget
- ∅ Annulation

Nota : Les principales données financières sont présentées en italique et en bleu.

Objectif :

Évaluer et améliorer sans cesse les relations avec les parties intéressées

Note globale : ▲

Principales stratégies :

- Concevoir et mettre en place une stratégie de communication. ▲
- Répondre promptement et efficacement aux institutions membres. ▲
- Produire des plans d'entreprise et des rapports annuels de qualité. ▲
- Procéder à des vérifications internes. ▲
- Poursuivre les activités sur la scène internationale. ▲
- Étudier les nouveaux enjeux, dans le cadre du processus de gestion du savoir. ▲
- Accroître la collaboration avec le BSIF et les organismes de réglementation provinciaux. ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
Degré de sensibilisation des déposants	Sensibilisation accrue d'une année à l'autre pour arriver à un taux de sensibilisation d'au moins 70 pour 100 après cinq ans.	Étude des résultats du sondage sur la sensibilisation mené en mars 2001 ▲
Nombre d'institutions membres respectant les règlements administratifs de la SADC	Conformité totale des institutions membres	La direction s'occupe des cas de non-respect des règlements administratifs de la SADC. ▲
Évolution (%) du nombre de manquements aux Normes	Diminution du nombre de manquements d'une année à l'autre	Le nombre de manquements tend à diminuer. Un rapport sur le respect des Normes sera soumis au conseil d'administration au cours du premier trimestre de l'exercice 2001-2002. ▲
Passage des institutions membres d'une catégorie de prime à une autre	Amélioration de la répartition entre les catégories de prime d'une année à l'autre	Le nombre d'institutions de la catégorie 1 a augmenté, bien que la période de transition soit terminée. ▲
Conformité de la SADC aux exigences des autorités (y compris une réponse appropriée à toutes les recommandations issues des vérifications et des examens spéciaux)	Conformité totale de la SADC	Entière conformité à toutes les exigences des autorités en matière de rapport et de déclaration. Réponse à toutes les recommandations issues des vérifications et des examens spéciaux au moyen d'un tableau de suivi consolidé pour l'ensemble de la Société ; le Comité de vérification assure le suivi. ▲

- ▲ Respect de la date prévue et du budget
- ▼ Retard ou budget dépassé
- Interruption, retard considérable ou dépassement très important du budget
- ∅ Annulation

Nota : Les principales données financières sont présentées en italique et en bleu.

■ ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS – 2000-2001

Fiche de rendement – Exercice terminé le 31 mars 2001 (suite)

Objectif :

Maintenir un effectif et des connaissances solides

Note globale : ▲

Principales stratégies :

- Établir une stratégie et un cadre officiels de gestion du savoir. ▲
- Poursuivre la collaboration avec d'autres assureurs-dépôts dans le monde. ▲
- Élaborer une stratégie des ressources humaines qui se rattache à l'orientation stratégique de la Société, afin de conserver les compétences de base et un personnel de première qualité. ▲
- Concevoir et mener des sondages auprès du personnel. ▲
- Effectuer des sondages réguliers en matière de rémunération et de reconnaissance du personnel. ▲
- À l'aide des évaluations de rendement, repérer les lacunes sur le plan des aptitudes, en vue de la planification de la relève. ▲
- Définir, mettre en place et maintenir les outils et les systèmes de soutien requis (ex. : technologie, système de gestion des dossiers). ▲
- Élaborer une stratégie de communications internes. ▼
- Élaborer un plan stratégique en matière de technologie de l'information. ▲

Mesures	Cibles	Résultats par rapport aux cibles
Résultats par rapport aux objectifs fixés dans le plan de gestion du rendement et dans les plans stratégiques en matière de ressources humaines et de technologie	Parachèvement du plan de gestion du rendement et de la stratégie en matière de ressources humaines d'ici à septembre 2000	La stratégie et le plan en matière de ressources humaines ont été terminés et soumis au Comité des relations avec les employés du conseil d'administration en cours d'année. ▲
Régime de rémunération et de récompenses se comparant favorablement à ce qu'on trouve sur le marché, afin d'attirer et de retenir un personnel qualifié	Taux de fidélisation du personnel de 95 pour 100	Un nouveau régime de rémunération et de récompenses, approuvé par le conseil et concurrentiel par rapport à l'ensemble du secteur, est entré en vigueur le 1 ^{er} avril 2000. Dans le secteur particulier de l'informatique, le taux de roulement a été plus élevé, ce qui s'est traduit par un taux de fidélisation global de 91 pour 100 pour l'exercice. ▼
Tous les employés doivent posséder toutes les qualités et toutes les compétences requises pour leur poste	Tous les programmes de formation jugés essentiels à l'occasion des évaluations de rendement devront être suivis dans les deux ans.	Tous les employés ont suivi une formation jugée essentielle sur les logiciels de bureautique. Aucun autre besoin urgent n'a été cerné. ▲
Satisfaction du personnel	Amélioration des résultats de sondage par rapport aux points de repère	Une nouvelle méthode de sondage permettra de recueillir des renseignements plus éloquentes sur la satisfaction des employés. Les résultats seront connus au T1 ou au T2 de l'exercice 2001-2002. ▲
Compétences de base	Toutes les compétences de base doivent être mentionnées dans la description de poste.	Révision et mise à jour continues des descriptions de postes. Au cours de l'exercice 2000-2001, le Comité d'évaluation des postes a passé en revue seize postes. ▲
Technologie – pertinence de la technologie en tant qu'outil pratique	Repères à définir en matière de technologie	Pas terminé. Le projet de définition des repères démarrera à une date encore inconnue en raison d'un réaménagement des ressources. Ø

- ▲ Respect de la date prévue et du budget
- ▼ Retard ou budget dépassé
- Interruption, retard considérable ou dépassement très important du budget
- Ø Annulation

Nota : Les principales données financières sont présentées en italique et en bleu.



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

RENDEMENT ET PROFIL
DES INSTITUTIONS MEMBRES – 2000-2001

II

RAPPORT ANNUEL 2000-2001 ÉVOLUTION DANS UN MONDE EN MUTATION

RENDEMENT ET PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

RENDEMENT DES INSTITUTIONS MEMBRES

Évolution des institutions membres de la SADC

Durant l'exercice 2000-2001, le nombre d'institutions membres de la SADC a diminué sensiblement, ce qui s'explique en grande partie par les récentes modifications législatives qui autorisent certaines banques à renoncer à leur qualité d'institution membre de la SADC.

Au cours de l'exercice, six banques ont obtenu l'autorisation d'accepter des dépôts de gros (c'est-à-dire des dépôts d'au moins 150 000 \$), payables au Canada, sans être membres de la SADC. Trois autres institutions membres ont cessé d'accepter des dépôts depuis que leur dissolution volontaire a été approuvée par les organismes de réglementation, et leur police d'assurance-dépôts a été résiliée. Diverses fusions ont également eu lieu au cours de l'année, ce qui a réduit encore plus le nombre d'institutions membres.

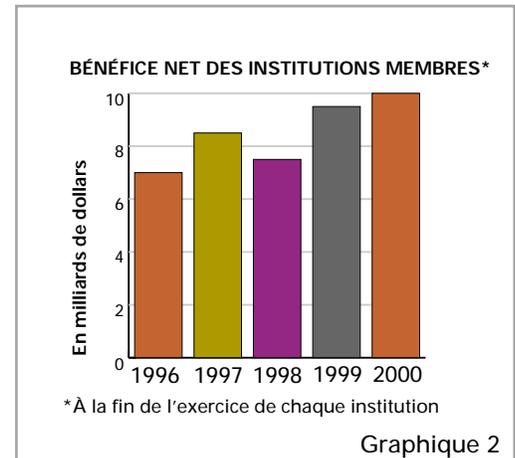
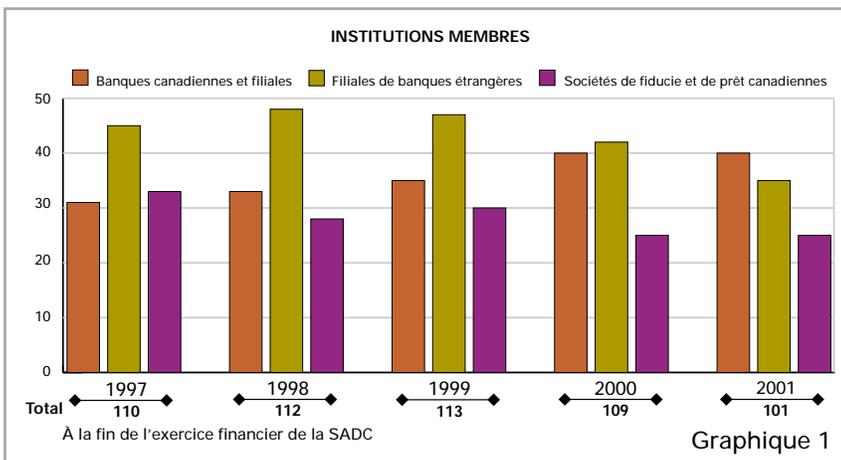
En revanche, sept demandes d'adhésion ont été approuvées au cours de l'exercice.

Résultats financiers

L'économie s'est très bien comportée en 2000, au Canada comme aux États-Unis, malgré la volatilité inhabituelle des marchés financiers et certains signes de ralentissement en fin d'année. Les institutions membres de la SADC ont elles aussi enregistré de bons résultats au cours de l'année, même si le ralentissement de l'économie en fin d'année les a affectées.

Le bénéfice global des institutions membres dépasse les dix milliards de dollars

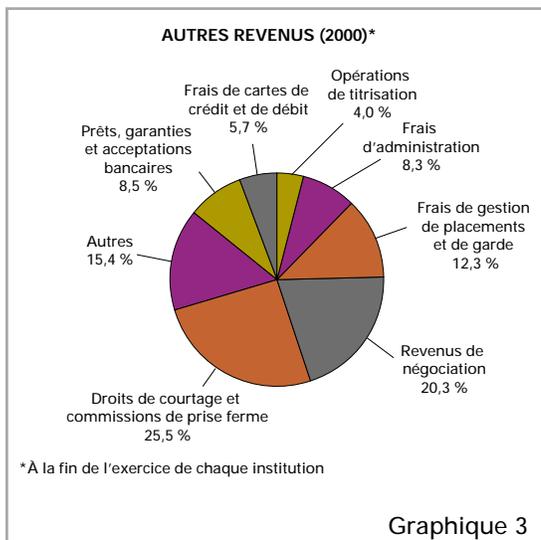
En 2000 et pour la première fois, le bénéfice global des institutions membres de la SADC a passé le cap des 10 milliards de dollars, comme on peut le voir dans le graphique 2. Ce chiffre représente une augmentation de 3 pour 100 par rapport à l'année précédente.



Les bénéfices ont toutefois atteint un palier vers la fin de l'année et un pourcentage important des institutions membres n'ont pas obtenu d'aussi bons résultats que l'année précédente. Environ 30 pour 100 des institutions membres de la SADC ont enregistré un bénéfice inférieur à celui de l'année précédente. En outre, treize institutions membres ont déclaré une perte en 2000, comparativement à dix en 1999.

Forte poussée des autres revenus

Pour une deuxième année consécutive, les autres revenus déclarés par les institutions membres ont dépassé le revenu net d'intérêts. Cette progression a largement contribué à porter le bénéfice global à un niveau record, et elle illustre la tendance continue à la désintermédiation.



Les autres revenus ont progressé de 19 pour 100 par rapport à l'exercice précédent, surtout grâce à une hausse marquée des droits de courtage et des commissions de prise ferme sur les nouvelles émissions, des frais de gestion de placements et de garde, ainsi que des revenus de négociation. Comme on peut le voir dans le graphique 3, ces types de revenus représentent près de 60 pour 100 de l'ensemble des autres revenus. Comme nombre de ces activités sont largement tributaires de la vitalité des marchés de capitaux, elles peuvent entraîner de plus grandes fluctuations des bénéfices des institutions membres, ce qui a été le cas dans la dernière année.

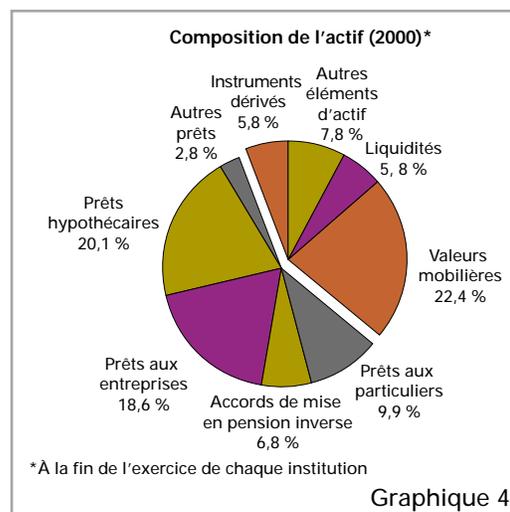
Les marges d'intérêt ont continué de rétrécir en 2000. Pour l'exercice 2000, la marge d'intérêt brute pratiquée par les institutions membres

a correspondu à 179 points de base de l'actif moyen, comparativement à 183 points pour l'exercice 1999 et 238 points pour l'exercice 1996. Le phénomène est attribuable à la diminution des marges pratiquées par les banques canadiennes. De leur côté, les filiales de banques étrangères et les sociétés de fiducie et de prêt ont déclaré des marges plus élevées pour l'exercice 2000.

Les ratios d'efficacité se sont légèrement détériorés au cours du dernier exercice, ce qui a un peu ralenti la progression des bénéfices. Les frais d'exploitation des institutions membres ont augmenté de quelque 10 pour 100 en 2000, une augmentation supérieure à celle de leurs actifs.

Un actif global relativement stable

L'actif global de toutes les institutions membres a augmenté d'environ 7 pour 100 l'an dernier, pour s'établir à 1,5 billion de dollars. La plupart des catégories d'actif ont connu une hausse, à l'exception des liquidités et des accords de mise en pension inverse⁴. La forte croissance du portefeuille de valeurs mobilières (aux fins de placements et de négociation) et des instruments dérivés⁵ des institutions membres, de 11 et de 18 pour 100 respectivement, dénote une présence accrue de ces dernières sur les marchés financiers.



⁴ Un accord de mise en pension est une transaction comportant la vente d'un titre à un prix déterminé et l'engagement par le vendeur de racheter le titre à un prix et à une date déterminés. Ce type de transaction est traité comme un élément de passif aux fins de la comptabilité. Un accord de mise en pension inverse, comme son nom l'indique, est le contraire d'un accord de mise en pension et prévoit l'achat d'un titre avec l'engagement par l'acheteur de le revendre au vendeur d'origine. Ce type de transaction équivaut à un prêt garanti.

⁵ La catégorie des instruments dérivés inclut les gains non matérialisés sur instruments dérivés, les pertes reportées sur instruments de couverture, les exigences de marge et les primes versées.

RENDEMENT ET PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

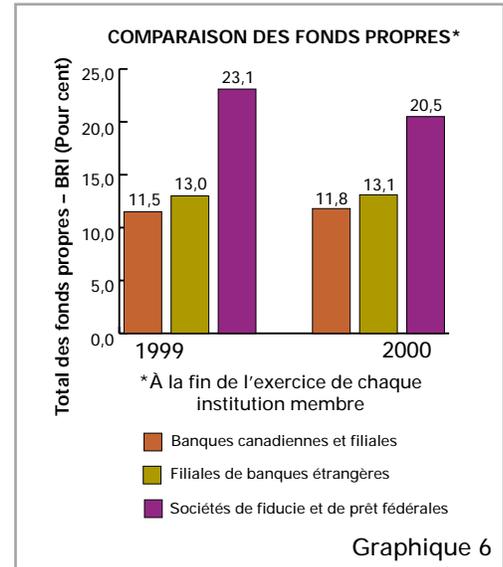
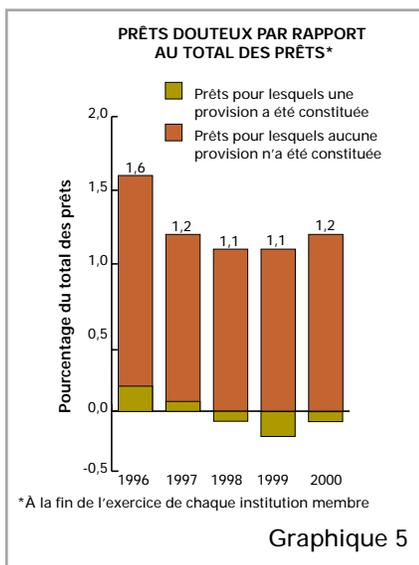
Les opérations de titrisation ont représenté près de 80 milliards de dollars (si l'on exclut les opérations effectuées pour le compte de tiers), soit une augmentation de 23 pour 100 par rapport à l'exercice précédent. En 2000, ces opérations ont porté essentiellement sur les prêts hypothécaires à l'habitation conventionnels et assurés et sur les prêts aux entreprises et sur cartes de crédit. Ces opérations ont ralenti la croissance globale de l'actif pondéré en fonction du risque et contribué ainsi à augmenter le ratio de fonds propres à risque des institutions.

Avec un encours global de 868 milliards de dollars, les prêts demeurent la principale catégorie d'actif au bilan des institutions membres. Comme le montre le graphique 4, l'ensemble des prêts, qui inclut les prêts consentis à des particuliers et à des sociétés à des fins commerciales ainsi que les prêts hypothécaires, représentait environ 58 pour 100 de l'actif à la fin de l'exercice financier.

Légère croissance des prêts douteux

Bien que le solde des prêts douteux demeure très faible, il est en hausse depuis l'an dernier.

À la fin de l'exercice 2000, le solde brut des prêts douteux représentait environ 1,2 pour 100 de l'encours total des prêts (voir le graphique 5). Les provisions pour pertes sur prêts, y compris les provisions générales, étaient supérieures au total des prêts douteux à la fin de l'exercice. Ce résultat est attribuable à l'augmentation sensible du montant des provisions générales ainsi que des provisions particulières des institutions membres.



Les provisions particulières ont augmenté de 8 pour 100 cette année, pour atteindre près de 5 milliards de dollars. À la fin de l'exercice 2000, les provisions générales des institutions membres s'élevaient à 7,0 milliards de dollars, soit 47 points de base de l'actif total.

Comme on peut le voir dans le graphique 6, le ratio de fonds propres des institutions, déterminé en fonction du ratio de fonds propres à risque préconisé par la Banque des règlements internationaux (BRI), s'est encore amélioré en 2000, sauf en ce qui concerne les sociétés de fiducie et de prêt. Dans ce dernier cas, la croissance rapide de l'actif a dépassé celle du capital. Malgré ce ralentissement, le ratio de fonds propres des institutions de cette catégorie demeure supérieur à la moyenne du secteur. Le ratio de levier moyen actif/fonds propres a légèrement diminué en 2000, et ce, dans toutes les catégories d'institutions.

Conformité aux Normes des pratiques commerciales et financières saines

Depuis six ans, les institutions membres se soumettent annuellement au Programme d'application des normes du Code en vertu

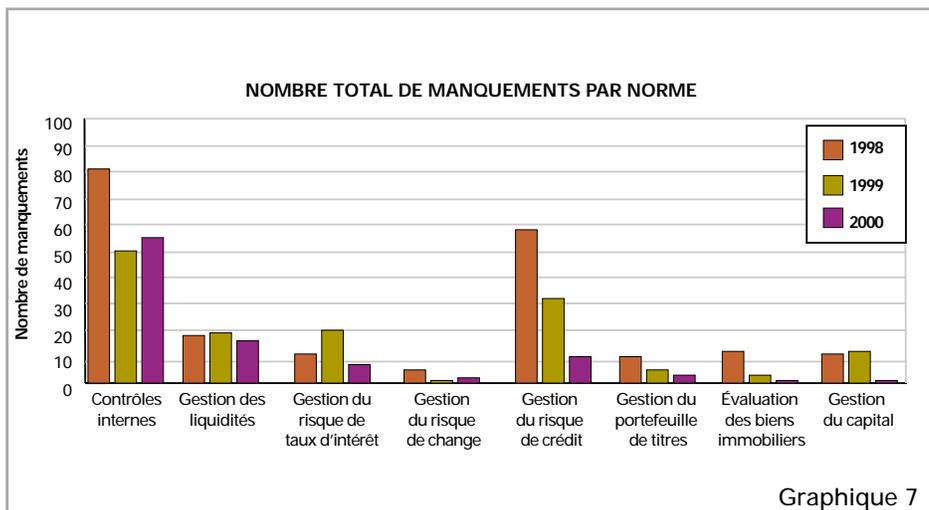
duquel elles produisent un rapport de conformité aux normes. Le total des manquements, qu'ils soient déclarés par les institutions membres ou constatés par l'examineur et la SADC, a considérablement diminué en 2000 par rapport aux exercices antérieurs (voir le graphique 7). Le nombre des manquements aux Normes déclarés par les institutions membres est resté sensiblement le même, alors que celui des manquements signalés par l'examineur et la SADC a accusé une chute marquée. Du nombre de manquements déclarés par les institutions membres, 25 pour 100 visaient des manquements relevés en 1999. Globalement, 78 pour 100 des manquements déclarés portaient sur deux normes : les contrôles internes et la gestion du risque de crédit.

Tout au long de l'exercice 2000-2001, la SADC a continué de vérifier la mesure dans laquelle ses institutions membres respectent les Normes, afin de s'assurer que celles-ci remédiaient aux manquements toujours présents. En 2000, 1999 et 1998, les manquements relevés par l'examineur et par la SADC représentaient respectivement 25, 57 et 20 pour 100 de tous les manquements relevés. En général, les institutions membres sont promptes à corriger les manquements constatés.

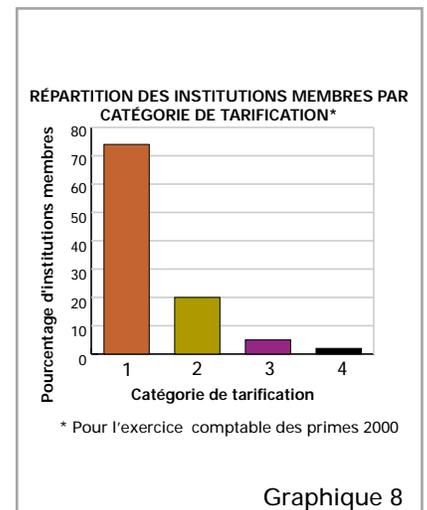
Règlement administratif sur les primes différentielles – Catégories de tarification des institutions membres

L'an 2000 marque la deuxième année d'application du *Règlement administratif sur les primes différentielles* de la SADC. En vertu de ce règlement, la SADC note ses institutions membres suivant divers critères ou facteurs tant quantitatifs (entre autres, la suffisance des fonds propres, la rentabilité, la volatilité du revenu, le rendement et la qualité de l'actif ainsi que la concentration de ce dernier) que qualitatifs (notamment la cote d'inspection et la conformité aux Normes). Les institutions membres doivent soumettre leurs résultats quantitatifs au plus tard le 30 avril. Reconnaisant l'utilité d'inclure l'an 2000 dans la période de transition, la SADC a majoré la note quantitative de toutes les institutions membres de 10 pour 100. Aucun autre rajustement ne sera opéré par la suite.

Selon la note qu'elles ont reçues, les institutions membres ont été classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. La catégorie 1 regroupe les institutions les mieux cotées et la catégorie 4, les institutions ayant obtenu les notes les plus faibles. Le taux de prime de la catégorie



Graphique 7



Graphique 8

RENDEMENT ET PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

4 est égal à 50 pour 100 du taux maximum (de un tiers pour cent des dépôts assurés), soit le même taux applicable à la catégorie 3. L'an prochain, le taux de prime de la catégorie 4 correspondra au taux maximum autorisé par la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. Le taux de prime des catégories 1, 2 et 3 demeure respectivement de 1/24 pour 100, 1/12 pour 100 et 1/6 pour 100 pour l'exercice comptable des primes 2000.

À l'exercice comptable des primes 2000, 77 pour 100 des institutions membres se sont classées dans la catégorie de tarification supérieure, contre 70 pour 100 à l'exercice précédent. En 2000 et en 1999, plus de 90 pour 100 des institutions membres se sont classées dans les catégories 1 et 2.

PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

Le profil qui suit présente, sous forme de tableaux comparatifs, des renseignements sur l'évolution des institutions membres au cours des cinq dernières années. Il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution membre peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir d'informations obtenues des institutions membres par l'entremise de la Banque du Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières et de la Commission des services financiers de l'Ontario, et directement des institutions provinciales membres. Bien que maints efforts aient été déployés pour en assurer l'exactitude, le profil n'est pas forcément exempt d'erreurs étant donné la diversité des sources d'information.

L'information présentée se limite aux données que la Société a pu recueillir et a le droit de divulguer. Il convient de souligner que la situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux.

À noter que les activités hors bilan, y compris les activités d'administration de successions, de fiducie et d'agence, ne sont pas incluses.

Pour les besoins de ce profil, les institutions membres ont été regroupées, au 31 mars 2001, en trois catégories principales : les banques canadiennes et leurs filiales, les filiales de banques étrangères et les sociétés de fiducie et de prêt canadiennes. Ces catégories sont basées sur différentes caractéristiques définies par les lois et les règlements applicables aux institutions.

Les informations sont présentées comme suit :

- 1.0 Institutions membres
- 2.0 Sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- 3.0 Taille et qualité de l'actif par catégorie d'institutions membres
- 4.0 Passif-dépôts au Canada
- 5.0 Mesure des fonds propres
- 6.0 Mesure des revenus et de la rentabilité

Nota : Dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief la situation des effectifs actuels de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2001.

1.0 INSTITUTIONS MEMBRES

1.1 Institutions membres de la SADC au 31 mars 2001⁶

Banques canadiennes et filiales

Banque canadienne de l'Ouest
Canadian Western Trust Company
Banque Canadienne Impériale de Commerce
Banque Amicus
Compagnie Trust CIBC
Hypothèques CIBC Inc.
Services Hypothécaires CIBC Inc.
Société d'hypothèques CIBC (La)
Banque Citizens du Canada

Compagnie de fiducie Citizens
 Banque CS Alterna
 Banque de Montréal
 Société de Fiducie Banque de Montréal
 Société hypothécaire Banque de Montréal
 Banque de Nouvelle-Écosse (La)
 Compagnie Montréal Trust
 Compagnie Montréal Trust du Canada
 Compagnie Trust National
 Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (La)
 Société d'hypothèques Victoria et Grey
 Société hypothécaire Scotia
 Banque Laurentienne du Canada
 B2B Trust
 Trust BLC
 Trust La Laurentienne du Canada Inc.
 Banque le Choix du Président
 Banque Manuvie du Canada
 Banque Nationale du Canada
 Société de Fiducie Natcan
 Trust Général du Canada
 Banque Royale du Canada
 Compagnie Trust Royal
 Société d'hypothèques de la Banque Royale
 Société Trust Royal du Canada
 Banque Toronto-Dominion (La)
 Banque des Premières Nations du Canada
 Hypothèques Trustco Canada
 Société Canada Trust (La)
 Société d'hypothèques Pacifique TD (La)
 Société d'hypothèques TD (La)

Total : 40

Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes

Community Trust Company Ltd.
 Compagnie de fiducie AGF
 Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)
 Société de fiducie de la London Life (La)
 Compagnie de fiducie M.R.S.
 Compagnie Trust CIBC Mellon
 Effort Trust Company (The)
 Équitable, Compagnie de fiducie (L')
 Fiducie de la Financière Sun Life inc.
 Fiducie Desjardins Inc.
 Fiducie Trimark
 Fortis Trust Corporation
 League Savings & Mortgage Company
 L'Industrielle-Alliance Compagnie de fiducie
 Maple Trust Company
 MCAP Inc.
 Pacific & Western Trust Corporation

Peoples Trust Company
 Société de Fiducie Clarica
 Société de Fiducie Coopérative du Canada (La)
 Société de Fiducie Home
 Société de fiducie Peace Hills
 Société de fiducie privée MD
 Société de fiducie Standard Life
 Société de Trust Household (La)

Total : 25

Filiales d'institutions étrangères

Banque Amex du Canada
 Banque Chase Manhattan du Canada
 Banque Comerica - Canada
 Banque Commerciale Italienne du Canada
 Banque CTC du Canada
 Banque de Chine (Canada)
 Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (La)
 Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada)
 Banque Habib Canadienne
 Banque HSBC Canada
 CCF Canada
 Société de fiducie HSBC (Canada)
 Société hypothécaire HSBC (Canada)
 Banque ING du Canada
 Société de fiducie Equisure
 Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada)
 Banque Korea Exchange du Canada
 Banque MBNA Canada
 Banque Mizuho Canada
 Banque Nationale de Grèce (Canada)
 Banque Nationale de l'Inde (Canada)
 Banque Sottomayor Canada
 Banque Tokai du Canada
 Banque UBS (Canada)
 UBS Trust (Canada)
 Banque Un Canada
 Banque United Overseas (Canada)
 BNP Paribas (Canada)
 Citibanque Canada
 Crédit Suisse First Boston Canada
 Deutsche Bank Canada
 First Data Loan Company, Canada
 Société de fiducie Computershare du Canada
 Société de fiducie du Nord, Canada (La)
 Société Générale (Canada)
 State Street Trust Company Canada

Total : 36

TOTAL : 101 institutions membres

⁶ Les institutions membres apparentées ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions apparentées, par ordre alphabétique.

RENDEMENT ET PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

1.2 Changements concernant les institutions membres : du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 2001

Nouvelles adhésions

22 mai 1996 : Trust Société de Banque Suisse	2 décembre 1998 : Société de fiducie privée MD
4 décembre 1996 : Trust ING du Canada	2 décembre 1998 : Compagnie Trust Financier le Choix du Président
4 décembre 1996 : Banque des Premières Nations du Canada	5 avril 2000 : CCF Canada
22 janvier 1997 : Compagnie de fiducie Citizens	31 mai 2000 : First Data Loan Company, Canada
10 septembre 1997 : Banque MBNA Canada	31 mai 2000 : Banque Habib Canadienne
10 septembre 1997 : Rabobank Canada	27 septembre 2000 : Compagnie Trust CIBC Mellon
24 octobre 1997 : Services Hypothécaires CIBC Inc.	6 décembre 2000 : L'Industrielle-Alliance Compagnie de fiducie
21 mai 1998 : Banque Comerica – Canada	31 janvier 2001 : Banque Amicus
2 décembre 1998 : Banque CTC du Canada	31 janvier 2001 : Société de fiducie Computershare du Canada

Autres changements concernant les institutions membres

1^{er} avril 1996 : La Banque Mitsubishi du Canada fusionne avec la Banque de Tokyo du Canada pour former la Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada).	30 octobre 1996 : La Canadian Western Trust Company devient une société de fiducie fédérale.
23 avril 1996 : La Aetna Trust Company adopte la nouvelle dénomination Canadian Western Trust Company.	31 octobre 1996 : La Family Trust Corporation cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
22 mai 1996 : La Compagnie Trust Nord Américain cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.	1^{er} novembre 1996 : La Banque Chemical du Canada fusionne avec la Banque Chase Manhattan du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.
4 juin 1996 : La Société de placements hypothécaires Security Home voit sa police d'assurance-dépôts résiliée et fait l'objet, le 4 décembre 1996, d'une ordonnance de liquidation délivrée par la Cour du banc de la Reine de l'Alberta.	1^{er} novembre 1996 : La Société d'Hypothèques BLC cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.
31 août 1996 : La Banque Barclays du Canada fusionne avec la Banque Hongkong du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.	30 décembre 1996 : Le Trust Prêt et Revenu fusionne avec le Trust La Laurentienne du Canada Inc., et elles poursuivent leurs activités sous le nom de Trust La Laurentienne du Canada Inc.

31 décembre 1996 :

La Municipal Trust Company et la Municipal Savings & Loan Corporation cessent d'accepter des dépôts et leurs polices sont annulées.

1^{er} janvier 1997 :

La Banque Israël Discount du Canada fusionne avec la Banque République Nationale de New York (Canada), et elles poursuivent leurs activités sous cette dernière dénomination.

1^{er} janvier 1997 :

Le Crédit Suisse Canada adopte la nouvelle dénomination Crédit Suisse First Boston Canada.

1^{er} janvier 1997 :

La FirstLine Trust Company adopte la nouvelle dénomination Hypothèques CIBC Inc.

13 janvier 1997 :

La Compagnie de fiducie Bayshore change de dénomination pour devenir la Fiducie Trimark.

20 janvier 1997 :

La Compagnie de fiducie Citizens devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque Citizens du Canada.

28 février 1997 :

La Banque Daiwa du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

18 août 1997 :

Le Trust ING du Canada devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque ING du Canada.

18 août 1997 :

La Société de Fiducie Privée Marchande est rebaptisée la Connor Clark Private Trust Company.

28 octobre 1997 :

Le Trust Bonaventure Inc. devient une société de fiducie fédérale sous la désignation Compagnie Trust Bonaventure du Canada.

14 novembre 1997 :

La Banque Laurentienne du Canada devient une banque de l'annexe I.

27 février 1998 :

La Granville, Société d'épargne et d'hypothèques cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

27 février 1998 :

La Compagnie Trust Bonaventure du Canada poursuit ses activités sous la dénomination Standard Life Trust Company.

12 mars 1998 :

La Compagnie Trust National devient une société de fiducie fédérale.

1^{er} mai 1998 :

La Banque National Westminster du Canada fusionne avec la Société hypothécaire de HongkongBank qui, à son tour, fusionne avec la Banque Hongkong du Canada ; elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque Hongkong du Canada.

29 juin 1998 :

La Société de Banque Suisse (Canada) fusionne avec l'Union de Banques Suisses (Canada), et elles adoptent la dénomination Banque UBS (Canada).

29 juin 1998 :

Le Trust Société de Banque Suisse poursuit ses activités sous la dénomination UBS Trust (Canada).

22 septembre 1998 :

La Société d'Épargne et d'Hypothèque Banque Laurentienne poursuit ses activités sous la dénomination Trust BLC.

19 octobre 1998 :

La Banco Central Hispano-Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

4 janvier 1999 :

La Banque Hanil du Canada devient la Banque Hanvit du Canada.

25 mars 1999 :

La London Trust & Savings Corporation devient une société de fiducie de régime fédéral sous la dénomination Maple Trust Company.

19 avril 1999 :

La Banque Cho Hung du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police est annulée.

16 juin 1999 :

La Banque Sottomayor du Canada change de nom, devenant la Banque Totta & Sottomayor du Canada.

21 juin 1999 :

La Banque Hongkong du Canada devient la Banque HSBC Canada.

21 juin 1999 :

La Société hypothécaire de HongkongBank devient la Société hypothécaire HSBC (Canada).

21 juin 1999 :

La Société de fiducie de la Banque Hongkong devient la Société de fiducie HSBC (Canada).

RENDEMENT ET PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

1^{er} juillet 1999 :

La Société de fiducie Évangéline s'appelle dorénavant la Société de Fiducie Equisure.

21 juillet 1999 :

La Société de fiducie Mutuelle adopte la nouvelle dénomination Société de Fiducie Clarica.

1^{er} août 1999 :

La Deutsche Bank Canada fusionne avec la Banque BT du Canada, et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Deutsche Bank Canada.

13 septembre 1999 :

La Banque First Chicago NBD du Canada devient la Banque Un Canada.

1^{er} décembre 1999 :

La Banque Fuji du Canada devient une société de fiducie de régime fédéral sous le nom de Société Prêts Scotia.

22 décembre 1999 :

La Société d'épargne et d'hypothèques Sun Life est autorisée à exercer les activités d'une société de fiducie sous le nom de Fiducie de la Financière Sun Life inc.

1^{er} janvier 2000 :

La Société de Placements Hypothécaires MTC adopte la nouvelle dénomination MCAP Inc.

25 janvier 2000 :

J.P. Morgan Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

2 mars 2000 :

Rabobank Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police est annulée.

9 mars 2000 :

Home Savings & Loan Corporation devient une société de fiducie de régime fédéral sous le nom de Société de Fiducie Home.

1^{er} avril 2000 :

La Banque République Nationale de New York (Canada) fusionne avec la Banque HSBC Canada. Elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque HSBC Canada.

19 avril 2000 :

La Banque Sumitomo du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

20 avril 2000 :

La Banque Sanwa du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

28 avril 2000 :

La Banque Sakura (Canada) est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

9 mai 2000 :

La Banque Hanvit du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

31 mai 2000 :

La Banque Paribas du Canada fusionne avec la Banque Nationale de Paris (Canada). Elles poursuivent leurs activités sous la dénomination BNP Paribas (Canada).

1^{er} juillet 2000 :

La Société de fiducie Sun Life devient B2B Trust.

17 juillet 2000 :

La Banque Dresdner du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

26 juillet 2000 :

La Banque ABN AMRO du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

25 août 2000 :

La Banque d'Amérique du Canada est autorisée à accepter des dépôts payables au Canada sans avoir la qualité d'institution membre de la SADC, et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

2 octobre 2000 :

La Société de prêt de la fonction publique devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque CS Alterna.

1^{er} novembre 2000 :

Connor Clark Private Trust Company fusionne avec la Compagnie Trust Royal et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination Compagnie Trust Royal.

1^{er} novembre 2000 :

La Banque Industrielle du Japon (Canada) et la Banque Dai-Ichi Kangyo (Canada) fusionnent et poursuivent leurs activités sous la dénomination Banque Mizuho Canada.

28 novembre 2000 :

La Banque Totta & Sottomayor Canada devient la Banque Sottomayor Canada.

29 novembre 2000 :

La Compagnie Trust Financier le Choix du Président devient une banque de l'annexe II sous la dénomination Banque le Choix du Président.

6 décembre 2000 :

Pacific & Western Trust Corporation devient Pacific & Western's e Trust of Canada Inc.

1^{er} janvier 2001 :

La Société de fiducie TD fusionne avec La Société Canada Trust et elles poursuivent leurs activités sous la dénomination La Société Canada Trust.

2 mars 2001 :

La Banque Mellon du Canada cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

2 mars 2001 :

La Société Prêts Scotia cesse d'accepter des dépôts et sa police d'assurance-dépôts est annulée.

1.3 Répartition géographique des institutions membres de la SADC*

Au 31 mars 2000	Ouest canadien	Ontario	Québec	Est canadien	Total
Banques canadiennes et filiales	5	26	9	–	40
Filiales d'institutions étrangères	5	26	4	1	36
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	5	15	3	2	25
Total	15	67	16	3	101

* Répartition en fonction du lieu de travail du chef de la direction

■ RENDEMENT ET PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

2.0 SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS MEMBRES

2.1 Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2000		1999		1998		1997		1996	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
<i>Actif</i>										
Liquidités	87,1	6	96,1	7	86,8	6	99,0	8	86,4	8
Valeurs mobilières	334,9	22	302,6	22	264,0	19	216,2	17	200,2	19
Prêts	867,9	58	830,3	59	833,7	59	780,7	63	696,4	66
Autres éléments d'actif	203,2	14	172,0	12	219,3	16	152,3	12	78,2	7
Actif total	1 493,1	100	1 401,0	100	1 403,8	100	1 248,2	100	1 061,2	100
<i>Passif</i>										
Dépôts	1 028,0	69	960,6	69	925,8	66	851,1	68	766,8	72
Autres éléments de passif	391,3	26	370,9	26	414,8	29	341,5	27	245,0	23
Passif total	1 419,3	95	1 331,5	95	1 340,6	95	1 192,6	95	1 011,8	95
<i>Avoir des actionnaires</i>	73,8	5	69,5	5	63,2	5	55,6	5	49,4	5
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	1 493,1	100	1 401,0	100	1 403,8	100	1 248,2	100	1 061,2	100

2.2 État des résultats (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Intérêts créditeurs	85 323	78 858	79 635	66 981	67 132
Intérêts débiteurs	59 351	53 236	54 716	42 834	43 273
Revenu net d'intérêts	25 972	25 622	24 919	24 147	23 859
Charge de prêts douteux	4 121	3 288	2 875	2 269	2 339
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	21 851	22 334	22 044	21 878	21 520
Autres revenus	33 107	27 751	22 332	20 060	13 958
Revenu net d'intérêts et autres revenus	54 958	50 085	44 376	41 938	35 478
Frais autres que d'intérêts	39 497	35 395	32 161	28 357	24 248
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	15 461	14 690	12 215	13 581	11 230
Provision pour impôts sur le revenu	5 034	4 700	4 351	4 983	4 218
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans des filiales	10 427	9 990	7 864	8 598	7 012
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales	279	150	191	179	124
Bénéfice net	10 148	9 840	7 673	8 419	6 888

3.0 TAILLE ET QUALITÉ DE L'ACTIF PAR CATÉGORIE D'INSTITUTIONS MEMBRES

3.1 Actif total (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2000		1999		1998		1997		1996	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	1 405,2	94,1	1 326,3	94,7	1 328,7	94,6	1 178,6	94,4	999,8	94,2
Filiales d'institutions étrangères	78,5	5,3	66,6	4,7	67,2	4,8	61,9	5,0	52,9	5,0
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	9,4	0,6	8,1	0,6	7,9	0,6	7,7	0,6	8,5	0,8
Total	1 493,1	100,0	1 401,0	100,0	1 403,8	100,0	1 248,2	100,0	1 061,2	100,0

3.2 Prêts douteux par rapport à l'actif total (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	0,7	0,6	0,6	0,7	1,0
Filiales d'institutions étrangères	1,1	1,1	1,4	1,4	2,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,5	0,5	0,6	0,8	1,1

Prêts douteux (bruts) / actif total (brut)

3.3 Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	1,2	1,1	1,1	1,1	1,5
Filiales d'institutions étrangères	1,9	1,9	2,2	2,3	3,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,7	0,7	0,9	1,1	1,6

Prêts douteux (bruts) / prêts totaux (bruts)

3.4 Prêts douteux pour lesquels aucune provision n'a été constituée (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	-12,5	-17,7	-8,2	4,5	25,1
Filiales d'institutions étrangères	13,5	-1,7	17,5	11,2	29,7
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-28,6	-29,0	2,2	14,2	40,7

1 - (Provision pour prêts douteux / prêts douteux (bruts))

3.5 Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	-1,8	-2,4	-1,2	0,8	5,7
Filiales d'institutions étrangères	2,2	-0,3	4,6	3,3	13,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	-1,6	-1,8	0,2	1,4	5,8

Prêts douteux (nets) / avoir moyen des actionnaires

■ RENDEMENT ET PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

4.0 PASSIF-DÉPÔTS AU CANADA

4.1 Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2000		1999		1998		1997		1996	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	863,5	93,8	812,3	94,3	791,7	94,1	731,4	94,2	655,2	93,7
Filiales d'institutions étrangères	51,2	5,5	43,6	5,1	44,8	5,3	39,6	5,1	37,7	5,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	6,2	0,7	5,5	0,6	5,4	0,6	5,7	0,7	6,0	0,9
Total	920,9	100,0	861,4	100,0	841,9	100,0	776,7	100,0	698,9	100,0

4.2 Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage des dépôts totaux)

Au 30 avril	2000		1999		1998		1997		1996	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Banques canadiennes et filiales	311,8	36,1	302,0	37,2	295,0	37,3	303,7	41,5	313,1	47,8
Filiales d'institutions étrangères	8,8	17,2	8,3	19,0	7,4	16,5	7,2	18,2	7,7	20,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	5,4	87,1	4,8	87,3	4,7	87,0	5,0	87,7	5,3	88,3
Total	326,0	35,4	315,1	36,6	307,1	36,5	315,9	40,7	326,1	46,7

5.0 MESURE DES FONDS PROPRES

5.1 Ratio de fonds propres (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	4,8	4,6	4,4	4,5	4,7
Filiales d'institutions étrangères	7,5	6,7	5,6	5,2	5,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	8,8	8,5	8,3	7,9	7,2

Avoir moyen des actionnaires / actif moyen

5.2 Ratio des fonds propres à risque, selon les normes de la BRI* (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	11,8	11,5	10,7	10,1	9,2
Filiales d'institutions étrangères	13,1	13,0	11,0	10,5	10,4
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales	20,5	23,1	23,0	24,7	33,3

* BRI (Banque des règlements internationaux) : Les normes de fonds propres s'appliquant aux sociétés de fiducie et de prêt provinciales sont dans la plupart des cas établies en fonction de critères différents.

6.0 MESURE DES REVENUS ET DE LA RENTABILITÉ

6.1 Revenu net (en millions de dollars)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	9 764	9 510	7 413	8 070	6 594
Filiales d'institutions étrangères	303	248	180	274	226
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	81	82	80	75	68
Total	10 148	9 840	7 673	8 419	6 888

6.2 Revenu d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	43,8	48,2	52,8	54,8	63,3
Filiales d'institutions étrangères	46,1	45,1	53,1	53,5	61,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	43,3	46,1	46,4	44,2	48,3

Revenu d'intérêt : revenu net d'intérêts / total des produits

6.3 Marge d'intérêt (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	1,8	1,8	1,9	2,1	2,4
Filiales d'institutions étrangères	2,1	1,8	1,9	1,9	2,3
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	2,3	2,1	2,2	2,0	1,9

Marge d'intérêt : revenu net d'intérêts / actif moyen

6.4 Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	2,3	2,0	1,7	1,7	1,4
Filiales d'institutions étrangères	2,5	2,2	1,7	1,7	1,4
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	3,0	2,4	2,6	2,5	2,1

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / actif moyen

6.5 Total des frais autres que d'intérêts (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	3,3	3,1	3,0	3,1	3,1
Filiales d'institutions étrangères	4,1	3,6	3,4	3,1	3,2
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	4,4	3,5	3,7	3,6	3,2

Total des frais autres que d'intérêts : (frais autres que d'intérêts + provision pour impôts sur le revenu + intérêts minoritaires dans des filiales + charge de prêts douteux) / actif moyen

■ RENDEMENT ET PROFIL DES INSTITUTIONS MEMBRES

6.6 Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
Filiales d'institutions étrangères	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	0,9	1,0	1,0	0,9	0,8

RAM : revenu net / actif moyen

6.7 Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	14,9	15,5	13,5	16,5	14,7
Filiales d'institutions étrangères	5,5	5,5	4,9	9,1	9,1
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	10,6	12,1	12,4	11,8	10,8

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

6.8 Rendement (en pourcentage)

Pour l'exercice des institutions membres se terminant en	2000	1999	1998	1997	1996
Banques canadiennes et filiales	66,7	65,8	67,6	63,8	63,8
Filiales d'institutions étrangères	69,4	76,2	76,4	71,7	70,6
Sociétés de fiducie et de prêt canadiennes	69,6	63,5	65,9	62,3	61,3

Rendement : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenus non productifs d'intérêt)



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ

III

RAPPORT ANNUEL 2000-2001 ÉVOLUTION DANS UN MONDE EN MUTATION

RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ

Recensement des risques de la SADC

La Société dispose de plusieurs mécanismes pour réduire ses risques et instaurer de solides contrôles internes. Elle a entrepris un projet de recensement des risques auxquels elle s'expose en vue d'officialiser ces mécanismes et d'intégrer davantage la gestion des risques à l'ensemble de l'organisation.

De là vient qu'elle élabore à l'heure actuelle un cadre d'évaluation des risques de la Société qui lui permettra, d'une part, de s'assurer qu'elle est en mesure d'atteindre ses objectifs fonctionnels, de l'autre, de fournir à la direction et au conseil d'administration l'assurance que les risques auxquels la SADC s'expose sont bien gérés et que la SADC a mis en place les structures de contrôle adéquates.

La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967, aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*. La Loi énonce la mission, les pouvoirs et les obligations de la Société, présente les modalités générales de l'assurance-dépôts et définit divers autres éléments de régie de l'entreprise. La Société fonctionne suivant le cadre juridique établi par la Loi sur la SADC et la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que par les modifications apportées à ces textes législatifs au fil des ans. La Société est tenue de rendre compte au Parlement de ses activités, par l'intermédiaire du ministre des Finances.

Conseil d'administration

La Loi sur la SADC prévoit que le conseil d'administration « administre la Société à toutes fins ». Le conseil se compose d'un président, nommé à titre inamovible par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans, de quatre administrateurs nommés d'office – le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières et un surintendant adjoint des institutions financières –, ainsi que de quatre membres provenant du secteur privé, également nommés par le gouverneur en conseil, pour un mandat maximum de trois ans.

En juillet 2000, la SADC a chargé des agents externes d'examiner les pratiques du conseil d'administration relatives à la régie de la Société dans le but de faire ressortir les points susceptibles d'être améliorés ou modifiés. L'examen comportait deux volets : la remise d'un questionnaire écrit à tous les membres du conseil, suivie d'entrevues téléphoniques menées avec les administrateurs et les substituts, puis un examen des pratiques courantes du conseil en matière de régie et de la documentation relative à ce sujet.

Selon les résultats de l'examen, les pratiques de régie exercées à la SADC sont généralement bonnes. Bien qu'aucune question névralgique n'ait été relevée à l'issue de l'examen, les auteurs ont formulé une série d'observations pratiques visant à améliorer le fonctionnement du conseil. Une des recommandations les plus importantes encourageait le conseil à prendre une part plus active dans la planification stratégique préalable à l'approbation annuelle du Plan d'entreprise. Il a donc été décidé que le conseil consacrerait dorénavant une séance complète par an à la planification stratégique et à la détermination de l'orientation stratégique de la Société. Entre autres points à améliorer, l'examen recommandait de dresser tous les ans le profil des compétences et de l'expérience requises par le conseil, d'élaborer une stratégie de communication de ces exigences au Parlement, de présenter au conseil une image claire et nette de la planification de la relève à la Société et d'établir un processus officiel d'évaluation du rendement du président et chef de la direction. Par suite du rapport déposé en janvier 2001, le conseil d'administration a créé un comité spécial chargé non seulement d'étudier les recommandations formulées dans ce document, mais aussi d'évaluer les recommandations applicables contenues dans le *Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes* (Chapitre 18, *La régie des sociétés d'État*, décembre 2000) et de passer en revue les *Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques* (1996) du ministère des Finances et du Conseil du Trésor du Canada. Le comité spécial s'est réuni en février et en mars 2001 pour examiner ces recommandations et lignes directrices et déterminer la meilleure façon de leur donner suite ou de les mettre en pratique. Certaines recommandations ont déjà été mises en oeuvre. Le conseil devrait s'être penché sur la totalité des recommandations d'ici le 31 mars 2002 et en faire état dans le prochain rapport annuel.

Composition du conseil d'administration

Au 31 mars 2001, le conseil était constitué des personnes suivantes :

Ronald N. Robertson Président du conseil Société d'assurance-dépôts du Canada (15 septembre 1999*)	Tracey Bakkeli Consultante Regina (1 ^{er} mars 2001*)	Viateur Bergeron Associé Bergeron, Gaudreau, Laporte Hull (3 avril 2000*)
David A. Dodge Gouverneur Banque du Canada (membre d'office) (1 ^{er} février 2001*)	H. Garfield Emerson Président et chef de la direction N M Rothschild & Sons Canada Limited Toronto (20 décembre 2000*)	Nicholas Le Pan Surintendant adjoint des institutions financières Bureau du surintendant des institutions financières (membre d'office) (1 ^{er} septembre 1997*)
Kevin Lynch Sous-ministre des Finances (membre d'office) (20 mars 2000*)	Colin P. MacDonald Associé Borden, Ladner, Gervais LLP Calgary (20 décembre 1997*)	John R. V. Palmer Surintendant des institutions financières (membre d'office) (1 ^{er} septembre 1994*)

Substituts :

Ian Bennett Sous-ministre délégué Ministère des Finances (20 octobre 1997*)	John Doran Surintendant auxiliaire Surveillance Bureau du surintendant des institutions financières (16 juin 2000*)	Serge Vachon Conseiller Banque du Canada (21 février 1994*)
---	---	---

* Date de nomination par le gouverneur en conseil

Comités du conseil d'administration

Au 31 mars 2001, la SADC comptait trois comités permanents et un comité spécial du conseil.

Le **Comité de direction** s'occupe surtout de questions urgentes ou très délicates, ainsi que des dossiers que peut lui soumettre le conseil ou le président et chef de la direction. Le président du conseil d'administration de la SADC siège à la tête de ce comité. Au 31 mars, les autres membres de ce comité étaient H. Garfield Emerson et John R. V. Palmer.

Le **Comité de vérification** a pour mandat principal de surveiller les contrôles internes, l'examen annuel de la Société et les examens spéciaux qu'effectue tous les cinq ans le Bureau du vérificateur général du Canada, tout en veillant à la fiabilité de l'information financière. Ce comité est également chargé de formuler des recommandations au conseil d'administration quant à l'approbation des états financiers annuels de la Société. Au 31 mars, H. Garfield Emerson en était le président. Les autres membres étaient Viateur Bergeron et John R. V. Palmer. Un poste était vacant.

■ RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ

Le **Comité des relations avec le personnel** étudie les politiques internes touchant le personnel, la formation, la planification de la relève, la rémunération, le respect des dispositions légales relatives aux ressources humaines, les plaintes et d'autres questions relatives au personnel. Il fait part de ses conclusions au conseil d'administration. Au 31 mars, Colin P. MacDonald assurait la présidence de ce comité. Les autres membres étaient Nicholas Le Pan et Ronald N. Robertson.

Le **Comité spécial de la régie de la Société** a été créé en janvier 2001 en réponse au rapport sur l'examen des pratiques du conseil en matière de régie qui a été entrepris en 2000. Ce comité a pour mandat de mettre en œuvre, s'il y a lieu, les recommandations formulées dans le rapport. Au 31 mars 2001, Ronald N. Robertson en était le président. Les autres membres de ce comité étaient Viateur Bergeron, H. Garfield Emerson et Colin P. MacDonald.

Participation aux réunions¹ (du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001)

	COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Comité de direction	Comité de vérification	Comité spécial de la régie de la Société	Comité des relations avec le personnel
Nombre de réunions	7	1	3	2	3
Présences :					
R. N. Robertson – Président du conseil	7	1	3	2	3
V. Bergeron ^a	6			2	
H. G. Emerson ^b	6	1	3	2	
C. P. MacDonald	7			2	3
S. A. Murphy ^c	5		1		
T. Bakkeli ^d					
Membres d'office (substituts)					
G. G. Thiessen ^e / D. A. Dodge ^f (S. Vachon) ^g	2 (5)				
J. R. V. Palmer (C. Shevlin) ^h	4 (2)	1	3		
(J. Doran) ⁱ	(5)				
K. Lynch (I. Bennett)	1 (3) ^j				
N. Le Pan	4				3

a La nomination au conseil de V. Bergeron a été renouvelée par le gouverneur en conseil le 3 avril 2000, pour un mandat de 3 ans.

b La nomination au conseil de G. Emerson a été renouvelée par le gouverneur en conseil le 20 décembre 2000, pour un mandat de 3 ans.

c S. A. Murphy s'est retiré du conseil le 11 décembre 2000.

d T. Bakkeli a été nommée au conseil par le gouverneur en conseil le 1^{er} mars 2001, pour un mandat de trois ans.

e G. G. Thiessen a quitté le poste de gouverneur de la Banque du Canada le 31 janvier 2001.

f D. A. Dodge a été nommé gouverneur de la Banque du Canada le 1^{er} février 2001.

g S. Vachon a quitté ses fonctions de substitut du gouverneur de la Banque du Canada le 31 mars 2001.

h C. Shevlin a été remplacée dans ses fonctions de substitut du surintendant des institutions financières le 16 juin 2000.

i J. Doran a été désigné substitut du surintendant des institutions financières le 16 juin 2000.

j En outre, R. Hamilton a participé à trois réunions du conseil à titre d'observateur du ministère des Finances.

¹ Y compris par téléphone

Direction de la SADC

La direction de la SADC se compose du président et chef de la direction, ainsi que de dirigeants nommés par le conseil d'administration conformément au Règlement administratif général, qui a été pris en vertu de la Loi sur la SADC. Le président et chef de la direction est nommé par le gouverneur en conseil pour un mandat de cinq ans.

Formaient la direction de la Société au 31 mars 2001 :

Jean Pierre Sabourin Président et chef de la direction (Le 1 ^{er} juin 1996)	
Wayne Acton Premier vice-président Exploitations régionales	Bert C. Scheepers Premier vice-président Finances et Administration
M. Claudia Morrow Secrétaire de la Société	Gillian Strong Conseillère générale
Guy L. Saint-Pierre Premier vice-président Assurance et évaluation des risques	Thomas J. Vice Trésorier

Comités interinstitutions

Le **Comité de liaison BSIF/SADC** est présidé conjointement par le surintendant des institutions financières et par le président du conseil d'administration de la Société. Il vise à coordonner les activités du BSIF et de la SADC, afin d'éviter le chevauchement des tâches et les coûts superflus, et à promouvoir des relations de travail étroites et efficaces entre les deux organismes. Au 31 mars 2001, le comité regroupait les personnes suivantes :

<i>Co-président</i> John R. V. Palmer Surintendant des institutions financières BSIF	<i>Co-président</i> Ronald N. Robertson Président du conseil d'administration SADC
<i>Membres</i> Jean Pierre Sabourin Président et chef de la direction SADC Guy L. Saint-Pierre Premier vice-président Assurance et évaluation des risques SADC Ken Mylrea Directeur général Assurance SADC	Nicholas Le Pan Surintendant adjoint des institutions financières BSIF John Doran Surintendant auxiliaire Surveillance BSIF

RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ

Comités de la SADC

Le **Groupe consultatif des biens immobiliers** a pour objet d'examiner et d'évaluer les propositions que lui soumet la direction relativement à la réalisation d'importants biens immobiliers dans lesquels la SADC a des intérêts, puis de formuler des recommandations à cet égard. Au 31 mars 2001, le groupe était composé des personnes suivantes :

<i>Président</i> Daniel F. Sullivan Vice-président Scotia Capital Inc.	<i>Secrétaire</i> Christopher J. Porter Directeur Réclamations et recouvrements SADC
<i>Membres</i> J. Lorne Braithwaite Président et chef de la direction Ethan Allen	Alvin G. Poettcker Président et chef de la direction UBC Properties Trust
Randy M. Grimes Directeur Groupe IBI	Kenneth Rotenberg Président Kenair Apartments Limited
Stephen E. Johnson Président et chef de la direction Canadian Real Estate Investment Trust	John Latimer Administrateur Talisker Corporation



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS
SUR LA SADC

IV

RAPPORT ANNUEL 2000-2001 ÉVOLUTION DANS UN MONDE EN MUTATION

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LA SADC

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'elle offre. Voici les coordonnées de la SADC ainsi qu'une liste de publications destinées à la fois aux consommateurs et aux institutions membres.

Service d'information sans frais : 1 800 461-SADC (1 800 461-7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courrier électronique : info@sadc.ca
Télécopieur : (613) 996-6095

Siège social

Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17^e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

Bureau de Toronto

Société d'assurance-dépôts du Canada
Tour Maritime Life
79, rue Wellington Ouest
Bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario)
M5K 1H1

Publications

Information du public

Brochure intitulée « Protection de vos dépôts »

Liste des institutions membres de la SADC

Feuilles de renseignements

- Dépôts en fiducie assurés par la SADC
- Protection des dépôts en commun par la SADC
- Couverture des dépôts après une fusion d'institutions membres
- Protection des dépôts placés dans des régimes enregistrés

Publications officielles

Rapport annuel

Résumé du plan d'entreprise

Documents divers

Code des pratiques commerciales et financières saines (1993)

Programme d'application des normes du Code des pratiques commerciales et financières saines (1995)

Lignes directrices concernant la mention de l'assurance-dépôts ou de la SADC par des tiers (1999-09)
Demande d'assurance-dépôts (2000-01)
Document d'étude – Code des pratiques commerciales et financières saines (2000-01)

Loi et règlements

Loi sur la SADC
Règlement administratif relatif à la demande d'assurance-dépôts
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts
Règlement administratif relatif à la police d'assurance-dépôts
Règlement administratif sur les primes différentielles
Règlement administratif sur le versement discrétionnaire d'intérêts
Règlements administratifs sur l'exemption d'assurance-dépôts
Règlement sur les avis (indemnité relative à la restructuration d'institutions fédérales membres)
Règlement administratif sur les intérêts payables sur certains dépôts
Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie
Règlement administratif concernant les pratiques justifiant des augmentations de prime
Règlements administratifs établissant le Code des pratiques commerciales et financières saines

Bulletins d'information à l'intention des institutions membres

Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie (1996)
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts (1996)
Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie : Divulgateion de renseignements (1997-01)
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Première phase d'application (1997-02)
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Deuxième phase d'application (1997-04)
Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts : Dernière phase d'application (1998-01)
Répercussions de l'application du Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts (1998-02)
Règlement administratif concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie : clarification (1998-03)
Déclaration des dépôts assurés (1999-01)
Liens entre le site Web de la SADC et le répertoire des dépôts assurables des institutions membres (1999-02)
Code des pratiques commerciales et financières saines (1999-03)



SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

RÉSULTATS FINANCIERS **V**

RAPPORT ANNUEL 2000-2001 ÉVOLUTION DANS UN MONDE EN MUTATION

■ RÉSULTATS FINANCIERS 2000-2001

Faits saillants

La Société a clos l'exercice 2000-2001 avec un surplus de 455 millions de dollars qui inclut un rajustement de 83 millions résultant de l'adoption des nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la comptabilité des impôts sur les bénéfices.

Les recouvrements nets de prêts et de réclamations se sont élevés à 102 millions de dollars. La Société n'a pas accordé de nouveau prêt ni eu de nouvelle réclamation au cours de l'exercice.

La provision pour garanties s'établissait à 43 millions de dollars au 31 mars 2001, en baisse de 17 millions. Cette diminution est attribuable principalement à l'acquittement d'obligations au titre des garanties offertes ainsi qu'à une révision à la baisse des engagements prévus de la Société au titre de garanties.

Le revenu en primes s'est élevé à 140 millions de dollars ; cette hausse par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'augmentation du volume des dépôts assurés. Les intérêts réalisés sur l'encaisse et les placements ont atteint 35 millions de dollars en 2000-2001.

Au cours de l'exercice, la Société a inscrit au poste des produits divers 21 millions de dollars recouverts après liquidation.

Un état récapitulatif des données financières et statistiques sur cinq ans est présenté à la page 45 du présent rapport.

Encaisse et placements

Le solde combiné de l'encaisse et des placements s'établissait à 766 millions de dollars au 31 mars 2001, et était constitué de 203 millions en liquidités et placements à court terme et de 563 millions en placements. Le rendement moyen pondéré a été de 5,46 pour 100. La provenance et l'utilisation de l'encaisse sont décrites de façon détaillée dans l'état des flux de trésorerie.

Prêts et réclamations à recouvrer

Le solde des prêts et réclamations à recouvrer a diminué de 103 millions de dollars depuis le 31 mars 2000. Au cours de l'exercice, la Société a recouvré une somme nette de 102 millions de dollars d'institutions membres ayant fait faillite et a radié une somme de 8 millions de dollars. La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer est passée de 13 millions de dollars en 1999-2000 à 6 millions de dollars à la fin de l'exercice écoulé.

Actif d'impôts futurs

La Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement à la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Cette nouvelle norme a eu pour effet d'accroître de 114 millions de dollars le surplus d'ouverture. La Société a constaté un actif d'impôts futurs de 83 millions de dollars au 31 mars 2001. L'exposé complet, clair et véridique de l'adoption de cette norme se trouve dans les notes 3 (Modification de convention comptable) et 10 (Impôt sur les bénéfices).

Provision pour garanties

La provision pour garanties est passée de 60 millions de dollars, au 31 mars 2000, à 43 millions de dollars au 31 mars 2001, soit une baisse de 17 millions de dollars. Au cours de l'exercice 2000-2001, la Société a versé 10 millions de dollars à la Banque Toronto-Dominion en vertu d'une entente de garantie de découvert, et réduit de 7 millions de dollars les engagements prévus au titre de cette entente. Tel qu'il est mentionné dans la note 7 complémentaire (Provision pour garanties), les garanties se poursuivront selon un système dégressif jusqu'au 31 décembre 2002.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts n'a subi aucun redressement pendant l'exercice. Elle demeure à 400 millions de dollars au 31 mars 2001. La Société a eu recours à la même méthode de provisionnement des pertes liées à l'assurance-dépôts qu'à l'exercice précédent.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2001 se sont élevés à 21 millions de dollars, soit 3 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable en premier lieu aux dépenses engagées dans le cadre de la campagne de sensibilisation du public qu'a menée la Société au cours de l'exercice.

État récapitulatif des données financières et statistiques (en millions de dollars, sauf indication contraire)

Pour les exercices clos en	2001	2000	1999	1998	1997
Éléments tirés du bilan					
Encaisse et placements	766	491	738	502	149
Actif d'impôts futurs	83	–	–	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	400	400	400	400	400
Surplus (déficit)	455	184	27	(539)	(1 176)
Éléments tirés des flux de trésorerie					
Réclamations acquittées	–	–	–	–	42
Réclamations recouvrées	62	35	58	156	181
Prêts octroyés	–	–	–	–	73
Prêts recouverts	40	82	73	208	181
Emprunts remboursés au Trésor	–	–	395	460	772
Garanties versées	10	515	29	32	67
Éléments tirés de l'état des résultats					
Primes	140	134	515	531	546
Frais d'exploitation	21	18	17	20	17
Intérêts sur emprunts au Trésor	–	–	8	46	85
Redressement des provisions pour pertes	(6)	(3)	(1)	(144)	334
Institutions membres					
Nombre d'institutions fédérales – banques	42	49	54	55	52
Nombre d'institutions fédérales – sociétés de fiducie et de prêt	49	50	47	45	44
Nombre d'institutions provinciales	10	10	12	12	14
Nombre total d'institutions	101	109	113	112	110
Nombre d'institutions faillies	–	–	–	–	1
Total des dépôts assurés (en milliards de dollars)	327	317	308	317	328
Effectif					
Nombre d'employés permanents ⁽¹⁾	86	86	83	80	77
Autres					
Coût moyen des fonds	–	–	7,0 %	7,0 %	6,5 %
Taux de croissance des dépôts assurés	3,2 %	2,7 %	(2,8 %)	(3,4 %)	1,5 %
Pourcentage des dépôts assurés par rapport au passif-dépôts total	35,0 %	36,0 %	35,9 %	39,9 %	45,7 %
Rendement moyen de l'encaisse et des placements	5,46 %	5,70 %	5,16 %		

(1) Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. Les postes vacants approuvés ne sont pas pris en compte.

■ RÉSULTATS FINANCIERS 2000-2001

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mai 2001

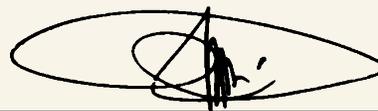
La direction répond des états financiers ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des renseignements sur les états financiers contenus dans le présent rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Parmi les montants qui y figurent, les plus importants sont les prêts et les réclamations à recouvrer, l'actif d'impôts futurs, la provision pour garanties et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, qui sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers. Les autres données financières présentées dans le rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables, de présenter avec exactitude l'information financière et de soumettre à l'approbation du conseil les états financiers de la Société.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

Le président et chef de la direction,



Jean Pierre Sabourin

Le premier vice-président aux finances et à l'administration
et directeur financier,



Bert C. Scheepers



AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2001 et les états des résultats et du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, à l'exception du changement apporté à la méthode de comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour le vérificateur général du Canada

John Wiersema, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 1^{er} mai 2001

■ RÉSULTATS FINANCIERS 2000-2001

Bilan au 31 mars (en milliers de dollars)

	Note	2001	2000
ACTIF			
Encaisse et placements à court terme	4	203 572 \$	45 691 \$
Placements	5	562 606	445 619
Primes et autres débiteurs		137	931
Immobilisations		846	630
		<u>767 161</u>	<u>492 871</u>
Prêts et réclamations à recouvrer	6, 8	53 767	156 597
Actif d'impôts futurs	3, 10	83 148	-
		<u>904 076 \$</u>	<u>649 468 \$</u>
PASSIF			
Créditeurs		6 107 \$	5 885 \$
Provision pour garanties	7, 8	43 000	60 000
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	8	400 000	400 000
		449 107	465 885
SURPLUS		454 969	183 583
		<u>904 076 \$</u>	<u>649 468 \$</u>

Approuvé par le conseil d'administration :



Un administrateur



Un administrateur

(Voir les notes complémentaires.)

État des résultats et du surplus pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	Note	2001	2000
REVENUS			
Primes	11	139 989 \$	134 463 \$
Intérêts sur encaisse et placements		35 044	31 579
Produits divers		20 874	3 166
		<u>195 907</u>	<u>169 208</u>
DÉPENSES			
Frais d'exploitation		20 801	17 500
Redressement des provisions pour pertes	8	(5 783)	(2 927)
Recouvrements de sommes radiées		(7 349)	(2 033)
		<u>7 669</u>	<u>12 540</u>
Bénéfice net avant économie d'impôts		188 238	156 668
Économie d'impôts		<u>30 899</u>	<u>-</u>
Bénéfice net		157 339	156 668
Surplus au début de l'exercice		183 583	26 915
Redressement rétroactif (modification de convention comptable)	3	<u>114 047</u>	<u>-</u>
Surplus à la fin de l'exercice		<u><u>454 969 \$</u></u>	<u><u>183 583 \$</u></u>

(Voir les notes complémentaires.)

■ RÉSULTATS FINANCIERS 2000-2001

État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	157 339 \$	156 668 \$
Postes hors caisse compris dans le bénéfice net		
Intérêts après liquidation	-	(2 100)
Redressement des provisions pour pertes	(5 783)	(2 927)
Autres	422	577
Redressement de l'économie d'impôts	30 899	-
Versement de garanties	(10 462)	(515 821)
Prêts recouvrés	40 350	82 458
Réclamations recouvrées	61 728	34 934
Variation du fonds de roulement	(6 102)	(3 049)
	<u>268 391</u>	<u>(249 260)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de titres et de dépôts à terme	(819 374)	(797 716)
Remboursement de titres et de dépôts à terme	708 864	355 101
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(110 510)</u>	<u>(442 615)</u>
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	157 881	(691 875)
Solde au début de l'exercice	<u>45 691</u>	<u>737 566</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>203 572</u></u> \$	<u><u>45 691</u></u> \$

(Voir les notes complémentaires.)

Notes complémentaires – 31 mars 2001

1. Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (la Loi sur la SADC). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, de favoriser au sein de ses institutions membres le respect de pratiques commerciales et financières saines et de contribuer, à tous égards, à la stabilité du système financier canadien. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres, élaborer des normes nécessaires à l'établissement de pratiques commerciales et financières saines et faire fonction de liquidateur, syndic ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

2. Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont : i) la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, ii) la provision pour garanties, iii) la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts et iv) l'actif d'impôts futurs.

La Société revoit ces estimations chaque année. Il se pourrait que le chiffre réel des pertes à court terme diffère sensiblement des estimations, compte tenu des événements et de diverses incertitudes. Mentionnons notamment :

- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, selon les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles.
- La capacité de la Société à recouvrer ses prêts et ses réclamations, soit en optimisant les recouvrements nets provenant de la vente d'éléments d'actif détenus par les liquidateurs et mandataires, soit en engageant des poursuites judiciaires favorables, selon le cas, contre des parties impliquées dans la faillite d'institutions membres.
- La mesure dans laquelle la Société sera appelée à respecter les garanties fournies à des institutions membres et à d'autres intéressés.
- L'importance des pertes que la Société subira par suite de la faillite d'institutions membres et le moment où ces pertes se produiront. La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est établie en fonction d'un grand nombre de facteurs : les pertes déjà enregistrées, les analyses du marché produites, les modifications aux lois et aux règlements, les tendances économiques du moment et les prévisions conjoncturelles. Cette opération exige donc une très grande part de jugement.

■ RÉSULTATS FINANCIERS 2000-2001

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, le chiffre des pertes diffère des estimations actuelles, la Société peut recommander au gouverneur en conseil d'augmenter ou de réduire, selon le cas, le taux de prime annuel imposé aux institutions membres. De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou du Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever à 6 milliards de dollars, ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits.

Encaisse, placements à court terme et autres placements. Étant donné que la Société entend les conserver jusqu'à échéance, ces placements, dans des titres négociables et des dépôts à terme, sont comptabilisés au prix coûtant.

Prêts à recouvrer. La Société peut consentir des prêts aux institutions membres et à d'autres intéressés. De tels prêts ont avant tout pour objet d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières. Les modalités de ces prêts prévoient le remboursement du capital et des intérêts. Le cas échéant, les intérêts créditeurs sont inscrits au poste des produits divers.

Réclamations à recouvrer. La Société fait des réclamations contre des institutions membres, jusqu'à concurrence du montant qu'elle rembourse aux déposants assurés, lorsqu'elle est subrogée dans les droits et intérêts de ces derniers. De plus, la Société dépose des réclamations relativement aux prêts consentis à des institutions membres mises en liquidation.

Dans certains cas, s'il reste un surplus après le paiement en entier de toutes les réclamations, la Société peut avoir le droit de toucher une quote-part des montants qui excèdent le chiffre de ses réclamations, constituant des « intérêts après liquidation ».

Le cas échéant, les intérêts après liquidation sont inscrits au poste des produits divers.

Provisions pour pertes. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour pertes décrites ci-dessous :

Provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer – La provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer représente la meilleure estimation des pertes que, de l'avis de la Société, celle-ci est susceptible de subir relativement aux prêts et réclamations à recouvrer. La provision est déterminée en fonction des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus aux créanciers, d'après les éléments d'information fournis par les liquidateurs des institutions membres faillies et par d'autres mandataires de la Société.

La Société radie, en partie ou en totalité, les prêts et réclamations à recouvrer qui, à son avis, sont devenus des mauvaises créances. Si la Société en vient à recouvrer des sommes à ce titre, celles-ci sont d'abord inscrites au titre des recouvrements de sommes radiées avant que tout montant supplémentaire ne soit comptabilisé comme produit divers.

Provision pour garanties – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision est estimée en fonction des paiements en espèces qu'exigerait le respect de ces garanties.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résulteront de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.

Pour établir cette provision, la Société : i) évalue le risque global que représente l'ensemble de ses institutions membres, d'après la connaissance particulière qu'elle a de chacune ; ii) utilise un système de pondération des risques en fonction du marché pour prévoir les pertes liées aux dépôts assurés ; iii) prend en considération le pourcentage actualisé des pertes qu'elle a enregistrées au cours des dix exercices précédents par suite de la faillite d'institutions membres.

Le système de pondération des risques subit l'influence de deux facteurs : i) la cote de solvabilité des institutions membres et ii) les écarts du marché entre les obligations de sociétés et les obligations de référence émises par le gouvernement du Canada pour des durées comparables.

Toute variation des diverses provisions pour pertes consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de redressement des provisions pour pertes de l'exercice au cours duquel elle survient.

Revenu en primes. Le revenu en primes est calculé au prorata des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année. Il est comptabilisé chaque année en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire au plus tard le 15 juillet. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Produits divers. La Société impute des intérêts sur les prêts qu'elle consent à des institutions membres et à d'autres intéressés. Lorsque, de l'avis de la Société, il existe un doute fondé quant au recouvrement des intérêts, ceux-ci continuent de courir mais ne sont pas inscrits à ce poste. En pareil cas, les intérêts perçus réduisent le solde dû, jusqu'à l'extinction du prêt. Les paiements ultérieurs sont constatés au poste des produits divers au moment où ils sont perçus.

Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres (réclamations à recouvrer) dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes à recouvrer à la fin de la liquidation d'une institution membre sont également inscrites au poste des produits divers quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Tous les employés admissibles contribuent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'employé et de l'employeur sont obligatoires et sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus. Cette charge représente la totalité des obligations de la Société en matière de régime de retraite.

Avantages sociaux futurs. À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certains avantages sociaux déterminés en vertu de leur condition d'emploi. Le coût de ces avantages est imputé à l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

3. Modification de convention comptable

La Société a décidé de mettre en oeuvre les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne la comptabilisation des impôts sur les bénéfiques. Ces recommandations ont été appliquées de façon rétroactive sans retraitement des états financiers des exercices précédents. Auparavant, la Société ne comptabilisait pas les actifs d'impôts reportés parce que la réalisation des pertes fiscales subies durant les exercices précédents n'était pas une quasi-certitude.

Selon la nouvelle convention comptable, les passifs et les actifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. De plus, les économies futures rattachées aux actifs d'impôts, y compris les pertes fiscales inutilisées reportées sur les exercices ultérieurs, sont constatées, sous réserve d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, lorsque l'utilisation de ces pertes est plus probable qu'improbable. Les impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

■ RÉSULTATS FINANCIERS 2000-2001

La Société a tenu compte de l'avantage fiscal découlant du report de ses pertes fiscales en recourant au redressement rétroactif du surplus au 31 mars 2000 et à la constatation d'un actif d'impôts futurs. L'effet cumulatif de l'adoption de la nouvelle convention comptable se traduit par une augmentation de 114 millions de dollars du surplus d'ouverture. Un actif d'impôts futurs de 83 millions de dollars a été constaté au 31 mars 2001.

4. Encaisse et placements à court terme

Les placements à court terme comportent un terme à courir moyen pondéré de moins de 90 jours. Tous les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	Le 31 mars 2001			Le 31 mars 2000		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré
Placements à court terme	203 217 \$	5,65 %	43	45 583 \$	5,28 %	50
Encaisse	355			108		
Total	203 572 \$			45 691 \$		

5. Placements

Les placements comportent un terme à courir de plus de 90 jours mais inférieur à un an. Tous les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	Le 31 mars 2001			Le 31 mars 2000		
	(en milliers de dollars)					
	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré	Montant	Taux de rendement moyen pondéré	Terme à courir moyen pondéré
Bons du Trésor	291 896 \$	5,27 %	189	329 894 \$	5,78 %	300
Acceptations bancaires	158 903	5,51 %	148	56 629	5,46 %	119
Billets de dépôt au porteur	72 601	5,68 %	121	49 378	5,85 %	267
Effets de commerce	29 725	5,24 %	115	6 714	5,55 %	144
Sous-total	553 125			442 615		
Intérêts courus	9 481			3 004		
Total	562 606 \$	5,39 %	164	445 619 \$	5,74 %	274

6. Prêts et réclamations à recouvrer

	Le 31 mars 2001	Le 31 mars 2000
	(en milliers de dollars)	
Prêts à recouvrer	21 920 \$	70 025 \$
Provision pour pertes	-	(8 200)
Prêts à recouvrer – net	21 920	61 825
Réclamations à recouvrer	37 847	99 572
Provision pour pertes	(6 000)	(4 800)
Réclamations à recouvrer – net	31 847	94 772
Total	53 767 \$	156 597 \$

Les prêts à recouvrer, exigibles sur demande, portent des taux d'intérêt variables qui sont déterminés en fonction du taux préférentiel ou du taux applicable aux bons du Trésor à 90 jours. Comme les critères régissant la comptabilisation d'intérêts créditeurs sur les prêts n'ont pas été remplis, aucun intérêt créditeur n'a été constaté sur les prêts à recouvrer, comme c'était aussi le cas en 2000. De plus, la Société n'a consenti aucun nouveau prêt pendant l'exercice.

Au cours de l'exercice, la Société a constaté des intérêts après liquidation de 21 millions de dollars (comparativement à 2,9 millions en 2000).

7. Provision pour garanties

En vue d'aider les institutions membres aux prises avec des difficultés financières, la Société a fourni certaines garanties de découvert. Ces garanties prévoient le paiement d'une partie des pertes de capital et de revenus qui résultent de l'acquisition par des tiers d'éléments d'actif admissibles. Établies selon un système dégressif, elles resteront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2002.

La valeur nominale des garanties en cours consenties par la Société se chiffre à 332 millions de dollars au 31 mars 2001 (contre 548 millions en 2000), tandis que la provision pour garanties s'élève à 43 millions de dollars au 31 mars 2001 (contre 60 millions en 2000).

La valeur nominale représente le risque maximal auquel s'expose la Société relativement aux garanties fournies. Elle ne correspond pas nécessairement au montant que la Société prévoit verser à un tiers pour respecter ses engagements au titre de ces garanties.

■ RÉSULTATS FINANCIERS 2000-2001

8. Provisions pour pertes

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour pertes sur prêts et réclamations à recouvrer, de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2001, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2000.

	Le 31 mars 2001					Le 31 mars 2000
	Prêts à recouvrer	Réclamations à recouvrer	Garanties	Pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
	(en milliers de dollars)					
Début de l'exercice	8 200 \$	4 800 \$	60 000 \$	400 000 \$	473 000 \$	1 001 000 \$
Versements			(10 462)		(10 462)	(515 821)
Sommes radiées	(7 755)				(7 755)	(9 252)
Redressement des provisions pour pertes	(445)	1 200	(6 538)		(5 783)	(2 927)
Fin de l'exercice	0 \$	6 000 \$	43 000 \$	400 000 \$	449 000 \$	473 000 \$

Comme l'établissement des provisions pour pertes repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

9. Instruments financiers

Risque de crédit. La Société s'expose à un risque de crédit du fait de ses placements à court terme et de ses autres placements. Elle minimise ce risque en se conformant aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers* (émises par le ministre des Finances à l'intention des sociétés d'État), en investissant dans des instruments financiers de qualité et en limitant les sommes qu'elle investit dans une même contrepartie.

Les prêts et réclamations à recouvrer touchent des institutions membres devenues insolvable. Le recouvrement des prêts est lié directement à la capacité des institutions concernées à générer les liquidités nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations envers la Société à la date d'exigibilité. La réalisation des réclamations à recouvrer dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres mises en liquidation.

Juste valeur. Si l'on fait exception de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses avoirs et engagements financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Les estimations de juste valeur dont il est question ci-après sont établies au 31 mars 2001 ; elles comportent des incertitudes et nécessitent une grande part d'interprétation. Toute modification des hypothèses de base pourrait avoir une incidence marquée sur ces estimations.

La valeur comptable de l'encaisse, des placements à court terme et des autres placements, des primes et des autres débiteurs et créditeurs se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée à l'échéance.

La valeur comptable des prêts et des réclamations à recouvrer se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des produits à réaliser, compte tenu des résultats attendus des stratégies de cession des éléments d'actif et des versements prévus au titre des prêts et réclamations à recouvrer. Les estimations de la Société reposent sur les renseignements que lui fournissent les liquidateurs des institutions membres faillies et d'autres mandataires de la Société.

La valeur comptable des provisions pour garanties et pour pertes liées à l'assurance-dépôts se rapproche de la juste valeur dans la mesure où elle correspond à la meilleure estimation que la Société puisse faire des remboursements futurs au titre des garanties accordées, et des pertes sur les réclamations éventuelles.

10. Impôt sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices et peut reporter certaines des pertes qu'elle a subies en vue de réduire ses revenus imposables des exercices ultérieurs.

L'avantage fiscal lié à ces pertes, de 458 millions de dollars, vient à échéance comme suit :

Exercice	Montant (en millions de dollars)
2002	202 \$
2003	126
2004	90
2005	40
Total	458 \$

Une fraction non amortie du coût en capital de l'actif, soit 11 millions de dollars, ainsi qu'une portion (205 millions de dollars) du total des pertes reportées de 458 millions de dollars ont servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 83 millions de dollars.

11. Dépôts assurés et primes

Sur la foi des déclarations produites par les institutions membres, comme le mentionne la rubrique « Revenu en primes » de la note 2, la Société assurait, au 30 avril 2000 et 1999, la valeur suivante en dépôts :

	2000	1999
	(en milliards de dollars)	
Institutions fédérales	325 \$	315 \$
Institutions provinciales	2	2
Total	327 \$	317 \$

■ RÉSULTATS FINANCIERS 2000-2001

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Le taux de prime qui s'applique en 2000 à chacune des catégories est le suivant : 1/24 pour 100 pour la catégorie 1, 1/12 pour 100 pour la catégorie 2 et 1/6 pour 100 pour les catégories 3 et 4. Ce sont les mêmes taux qu'en 1999.

12. Passif éventuel

La Société est partie à diverses actions en justice intentées dans le cours normal de ses activités. Elle estime que ces poursuites, considérées individuellement ou dans l'ensemble, ne comportent aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à sa situation financière. Comme il est toutefois impossible de prédire avec certitude l'issue des réclamations et des poursuites judiciaires au 31 mars 2001, toute répercussion découlant de ces dossiers sera constatée dans l'exercice au cours duquel chaque affaire sera réglée.

13. Contrats de location-exploitation

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) que la Société doit payer pour la location de ses locaux au 31 mars 2001 sont les suivants :

Exercice	Montant (en milliers de dollars)
2002	571 \$
2003	571
2004	571
2005	571
2006	613
2007-2011	2 948
Total	5 845 \$

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 2000 ont été reclassés afin de respecter la présentation adoptée pour 2001.